

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL DU 22 JUIN 2009**



---

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE  
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

**Procès Verbal de la séance du 22 Juin 2009**

---

**La séance est ouverte à 15 H 00  
sous la Présidence de Monsieur Eugène CASELLI  
Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

**ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :**

Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par François-Noël BERNARDI - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Roland BLUM représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-Louis BONAN représenté par Gérard CHENOZ - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Valérie BOYER représentée par Claude DAUMERGUE - Xavier CACHARD représenté par Pierre DJIANE - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DIARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - Jean-Claude GAUDIN représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Samia GHALI représentée par Patrick MENNUCCI - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUl représenté par Henri RUGGERI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Christophe LOPEZ représenté par Jacqueline DURANDO - Robert MALATESTA représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Pierre

PENE représenté par Jean MONTAGNAC - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

**ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

Mesdames et Messieurs :

Miloud BOUALEM - Jean-Pierre GIORGI - Albert LAPEYRE

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Mes chers collègues, le quorum étant fixé à 79, il est constaté qu'il est atteint, la séance est ouverte. Monsieur Guigui, vous avez demandé la parole, vous l'avez.

**Monsieur GUIGUI.**- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, dans trois jours précisément, le 25 juin, cela fera 3 ans que Guilad Shalit est retenu en otage. Guilad Shalit, je vous le rappelle, est un Franco-israélien qui a été enlevé non pas lors d'une opération militaire, mais en Israël alors qu'il était en permission. Cela fait donc trois ans qu'il est retenu en otage et les conditions élémentaires recommandées par l'ONU ne sont pas appliquées puisque Guilad Shalit n'a pas droit aux visites de sa famille et n'a pas le droit de recevoir de lettres.

Je sais bien que de nombreux parlementaires sont absents aujourd'hui, néanmoins je lance un appel à nos parlementaires, Députés et Sénateurs, afin qu'ils interviennent pour que les conditions de rétention conformes aux lois internationales soient respectées à l'égard de Guilad Shalit.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Monsieur Guigui, je vous remercie de votre déclaration. Je voudrais vous dire et je crois que je peux parler au nom de l'ensemble de nos collègues de la Communauté Urbaine, combien le sort de Guilad Shalit nous importe et combien il nous inquiète. Merci.

**Monsieur DUTTO.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, bien évidemment, je suis tout à fait partisan de revendiquer comme tous nos collègues dans cette assemblée, un traitement conforme aux règles et aux lois internationales concernant le jeune Franco-israélien qui est actuellement retenu.

Je crois qu'il faut aussi avoir une pensée pour un jeune Franco-palestinien qui actuellement est emprisonné et dont la mère sera prochainement reçue par le Président Nicolas Sarkozy. Là aussi, il me semble important de rappeler les droits élémentaires des conventions internationales qui dans ce cas-là ne sont pas respectées puisqu'il n'y a pas de charges précises concernant ce jeune détenu.

Je crois qu'il faut que nous ayons une démarche commune dans un sens et dans l'autre et que l'on n'oublie pas qu'il y a deux enfants de notre pays qui se trouvent aujourd'hui emprisonnés en Palestine et en Israël.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Bonne note est prise également de cette déclaration.

Nous passons à l'examen de l'ordre du jour.

Chers collègues, conformément aux dispositions de l'article L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je demande l'adoption de la procédure d'urgence pour le rapport 52 bis relatif au lancement d'une enquête publique à Châteauneuf-les-Martigues. Y a-t-il des objections ?

*(Aucune d'objection)*

La procédure d'urgence est adoptée, je vous remercie.

## **I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MAI 2009**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je soumetts à votre approbation le procès verbal de la séance du 11 mai 2009. Y a-t-il des observations ?

Le procès verbal de la séance du 11 mai 2009 est approuvé à l'unanimité.

## **II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

## **III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 26 MARS 2009**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Conformément aux dispositions de la délibération 004/314 CC en date du 31 mai 2008, il convient de rendre compte au Conseil des décisions du Bureau du 26 mars 2009. Elles vous ont été communiquées en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

## **IV – INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- M. Jean-Noël Guérini, Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône a démissionné de son mandat de conseiller municipal de Marseille le 10 juin 2009. Il quitte donc son mandat de conseiller communautaire de Marseille Provence Métropole à la même date.

Je voudrais remercier le Président Guérini pour sa collaboration pendant cette année de mandature. Il a joué un rôle extrêmement important, nous le savons tous, lors des discussions qui ont amené à l'apaisement de la situation politique après l'élection du 17 avril.

Il est remplacé dans cette fonction par M. Charles Vigny, conseiller d'arrondissement de Marseille, conformément aux dispositions de l'article L 5215-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je souhaite la bienvenue à M. Charles Vigny.

*(Applaudissements)*

## **V – INFORMATIONS AU CONSEIL :**

- **Liste des marchés attribués en 2008**
- **Rapport sur l'activité 2008 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics est présentée en information du Conseil Communautaire la liste des marchés publics conclus en 2008 ainsi que le nom des attributaires.

Conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est présenté l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Service Publics Locaux, au cours de l'année 2008.

Je rappelle que cette Commission, présidée par M. Bernard Morel, examine les rapports annuels des délégataires de service public et est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public, projet de création de régie dotée d'autonomie financière et tout projet de partenariat.

## **VI – EXAMEN DES RAPPORTS**

## **FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Monsieur Coulomb, la Commission s'est réunie le mardi 16 juin, pouvez-vous nous faire un compte rendu ?

**Monsieur COULOMB**.- La Commission s'est déroulée dans un excellent esprit de travail. L'ensemble des rapports a reçu un avis favorable unanime de la Commission hormis deux rapports qui ont fait l'objet de réserve de vote du groupe UPAC, à l'exception de M. Giorgi.

### **1. FCT 001-22/06/09 CC - Approbation du Compte Administratif 2008 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Comme il est de tradition, je sortirai au moment du vote et l'assemblée sera présidée par M. Georges Rosso qui est deuxième Vice-président, M. Renaud Muselier, premier Vice-président étant retenu aujourd'hui au congrès de Versailles.

Monsieur Coulomb, M. Giorgi étant absent, vous avez la parole pour présenter le compte administratif 2008 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

**Monsieur COULOMB**.- Monsieur Le président, chers collègues, le compte administratif 2008 qui est proposé à votre approbation, a la particularité de couvrir à la fois le budget primitif voté sous la précédente mandature et le budget supplémentaire adopté dans le cadre de notre gouvernance partagée.

C'est un compte de transition, à la fois reflet du travail et des choix de la précédente mandature, mais aussi miroir des nouvelles orientations budgétaires que vous avez bien voulu mettre en place, Monsieur le Président.

Les résultats constatés sont conformes aux prévisions et à la volonté affirmée de la mise en œuvre de cette nouvelle approche budgétaire.

Globalement, ce compte administratif constate une légère mais réelle amélioration de l'état financier de notre collectivité, dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Nous constatons, en premier lieu, une hausse du résultat net de la section de fonctionnement avec plus de 54 millions d'euros, soit une augmentation de 43 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement mise en œuvre se confirme avec une augmentation limitée à 3,5% sur l'année, compensée largement par une hausse de 3,8 % des recettes.

La section d'investissement se maintient à un niveau élevé correspondant aux ambitions fortes de notre Communauté Urbaine et à leur indispensable poursuite dans le cadre d'une programmation pluriannuelle concertée.

320 millions d'euros ont ainsi été consacrés à ces dépenses de croissance et de développement soutenus.

Le compte administratif 2008 constate aussi un infléchissement de notre endettement. L'emprunt mobilisé a été ramené à 158 millions d'euros au lieu des 198 millions d'euros prévus initialement au budget primitif, soit une diminution de près de 20 % par rapport à l'exercice 2007.

L'épargne brute est ainsi passée de 41,7 millions d'euros en 2007 à 44,7 millions d'euros en 2008, sans permettre pour autant la couverture du capital de la dette.

Mes chers collègues, ces premiers résultats encourageants ne doivent pas nous faire occulter que la situation financière de notre collectivité reste cependant tendue.

Nous nous devons de poursuivre les efforts engagés, dans le cadre de la nouvelle culture budgétaire mise en œuvre dans le budget primitif 2009.

La rigueur de nos dépenses de fonctionnement et notre ambition en matière d'investissement pour pouvoir accroître nos ressources vont nous permettre, dans une planification budgétaire pluriannuelle, de rétablir notre autofinancement et de ramener notre capacité de désendettement à un niveau comparable à celui des autres grandes Communautés Urbaines.

A cet égard, le compte administratif 2009 nous permettra de mesurer pleinement, si le cercle vertueux engagé et les efforts accomplis, confirment durablement la tendance actuelle.

Voilà, Monsieur le Président, ce que l'on peut dire rapidement sur le compte administratif 2008.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci Monsieur Coulomb, y a-t-il des interventions ?

**Monsieur GILLES**.- En charge de l'exécutif de la Communauté Urbaine MPM en janvier 2008, lorsque nous avons construit le budget primitif 2008, nous avons veillé à constituer une meilleure épargne de gestion.

Renaud Muselier a eu l'occasion ici de vous rappeler qu'elle se fondait tout d'abord sur une stabilisation des dépenses de fonctionnement qui augmentaient moins que l'inflation (+ 0,7 % avec une inflation de + 1,5 %), deuxièmement sur une maîtrise continue des charges de personnel qui ne représentaient que 19,6 % de nos dépenses de fonctionnement contre 23 % en moyenne nationale, troisièmement, nous dégagions à ce budget primitif 2008, une épargne brute de 40 millions d'euros contre 23 millions au budget primitif 2007 et 17 millions d'euros au budget primitif 2006. Parallèlement, nos recettes de fonctionnement étaient en augmentation ; nos produits de fiscalité au sens large augmentaient globalement de + 3,2% ; donc plus que nos dépenses de fonctionnement et cela sans aucune augmentation des taux d'imposition.

Nous étions par conséquent entrés dans le cercle vertueux d'une gestion rigoureuse et responsable de nos charges courantes de fonctionnement, tout en investissant pour préparer l'avenir et soutenir l'emploi.

Nous avons voté le 13 octobre 2008 le budget supplémentaire, que vous nous avez présenté car il allait dans le bon sens. Il confirmait notre bonne gestion et l'orientation que nous souhaitons voir donner à la gestion financière des projets.

Aujourd'hui vous nous présentez le compte administratif. Nous n'avons pas de critique sérieuse à faire sur son exécution. En aucune manière, nous ne mettons en doute la bonne foi, la sincérité, le sérieux de l'administration dans la présentation des comptes.

Sur le fond, nous pourrions donc nous montrer satisfaits de ce compte administratif, de cette gouvernance partagée, puisqu'en matière budgétaire, vous poursuivez notre politique. Nous regrettons cependant comme vous l'avait déjà fait remarquer Renaud Muselier que vous ayez augmenté la taxe professionnelle au budget primitif 2009, alourdissant ainsi les charges des entreprises et pénalisant l'emploi.

Sur le fond, nous pourrions nous montrer satisfaits de ce compte administratif et de cette gouvernance partagée puisque sur certains grands dossiers, vous avez découvert le principe de réalité.

Vous avez décidé de vous ranger à certains de nos choix. Vous avez donc dû renier certaines promesses de campagne, vous avez reconnu de façon implicite qu'elles étaient parfois démagogues.

Vous avez décidé de poursuivre la construction et la mise en service de l'incinérateur de Fos sur Mer. Nous nous en félicitons.

Vous avez confirmé la pertinence du projet des Terrasses du Port.

Vous avez, après quelques pirouettes, décidé de conserver le fini-parti que vous aviez promis d'abandonner.

Vous avez accepté de faire preuve de bonne volonté en engageant une partie de la prolongation du tramway jusqu'à Castellane.

En accord avec le Maire de Marseille, vous avez mis en place la mission « centre-ville » et la piétonisation du Vieux Port.

Au vu de ces éléments qui ont émaillé votre première année de Présidence, au delà des joutes oratoires qui animent toute enceinte publique, nous pourrions nous montrer confiants en l'avenir et croire à un beau ciel de Provence.

Nous n'avons Monsieur le Président qu'un désir, c'est partager l'enthousiasme de l'action publique au service de nos concitoyens.

Nous n'avons qu'un désir, c'est construire l'avenir de ce territoire.

Nous n'avons qu'un désir, c'est penser le Grand Marseille et nourrir la réflexion ouverte par Renaud Muselier.

En somme, nous aussi, nous avons un « désir d'avenir » mais l'avenir ne peut se construire que sur le respect ; l'avenir ne peut pas se construire sur l'apparence ; l'exigence d'avenir ne peut dissocier le fond de la forme.

Dès lors que la mission centre-ville est pilotée par Yves Moraine et Patrick Mennucci, il n'est pas acceptable que Patrick Mennucci se répande dans la presse sans informer et associer Yves Moraine, et vienne ainsi rompre un pacte scellé par vous-même Monsieur le Président et le Maire de Marseille.

S'il avait été convenu que pour le PLU, les Maires de chaque commune de MPM soient consultés et décideurs, il n'est pas acceptable que la Ville de Marseille soit atomisée. Marseille est une et indivisible. C'est son Maire qui la représente et non pas les Maires de secteur, pas plus Patrick Mennucci qu'un autre...

« L'exigence » d'avenir ne peut supporter les arguments fallacieux opposés à l'avancement de dossiers importants pour préparer ce territoire à recevoir 10 millions de visiteurs en 2013. Le grand émissaire ne peut ad vitam aeternam être opposé aux travaux du tramway sur la rue de Rome, pas plus qu'au lancement des travaux du Tunnel Prado Sud. « L'exigence d'avenir » ne peut supporter une débauche de communication sur les panneaux publicitaires des rues de Marseille ou des pleines pages dans les journaux alors qu'il y a tant de travaux à conduire dans nos communes pour améliorer le quotidien de nos concitoyens. « Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ... possible » rajoutait Voltaire. Si tout est « pour le mieux » dans cette gouvernance partagée que nous avons tous voulue, je vous demanderai, Monsieur le Président, de la rendre possible en veillant au respect du fond et de la forme car, à nos yeux ils sont indissociables.

Je vous demanderai, au nom de notre groupe, de veiller à ce que le pacte de « gouvernance partagée » ne soit pas bafoué.

Il a été signé par tous les Présidents de groupes politique et par tous les Maires. Il serait dommage qu'il soit entaché par ci par là, de désinvolture, de maladresse, ou même de double langage...

Sur le fond, nous n'avons rien à rajouter à ce compte administratif qui nous est présenté, pour la forme, et pour les raisons évoquées, nous nous abstenons. Mais nous ne remettons pas en cause la gouvernance partagée.

*(Applaudissements)*

**Monsieur DUTTO.**- Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas revenir sur les grandes lignes de ce compte administratif, telles qu'elles viennent d'être présentées par M. Vincent Coulomb. D'autant que, comme il vient de le souligner, ce compte administratif est à cheval sur deux mandatures.

C'est donc un document de transition et nous le voterons comme tel ; un document dont on peut dire qu'il vérifie une bonne maîtrise des services de la Communauté Urbaine dans la mise en œuvre plutôt rigoureuse des choix budgétaires de cette assemblée.

Permettez-moi cependant de soulever trois remarques.

La première concernant la section de fonctionnement.

Si la maîtrise des charges de fonctionnement s'inscrit en général dans une tendance durable pour la situer toujours dans le cadre de la progression réelle des recettes de fonctionnement, tous les postes ne sont pas dans le même cas. C'est vrai particulièrement des lignes G110 et G120 concernant les déchets. J'entends souvent dire que la filière de traitement et d'élimination qui sera mise en œuvre sur le site de la zone industrielle de Fos, va coûter cher à la collectivité et aux usagers, surtout après les évolutions votées récemment. Le problème n'est pas pour demain. Il est une réalité d'aujourd'hui.

En trois ans depuis 2006, les charges de fonctionnement affectées aux déchets ont augmenté de plus de 15% en moyenne et de 16,3% pour les seuls marchés de prestations ordures ménagères et propreté.

Ce qui n'est pas du tout le cas de la recette de la TEOM qui elle n'a augmenté que de 8%.

Il y a urgence à revoir, si ce n'est à refonder notre politique en la matière, en agissant réellement et dès la source, sur la production des déchets, puis leur tri, leur recyclage, leur valorisation, pour en faire une ressource ; mais en agissant également sur les choix de gestion de toute la filière du traitement, pour y faire rentrer un peu plus de maîtrise publique.

Ma deuxième remarque porte sur la progression des quatre recettes fiscales de MPM qui est supérieure de près d'un point à la progression générale des recettes.

La Taxe Professionnelle, le Versement Transport, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et l'impôt ménage représentent 69% du total des ressources de MPM, avec une ventilation qui marque toute l'importance de la Taxe Professionnelle Unique et les très grandes inquiétudes manifestées par sa disparition programmée, puisqu'elle représente 34% du total des recettes de Marseille Provence Métropole.

Notre collègue de Droite en regrette l'augmentation en avançant l'argument de l'emploi. A y regarder de près, on voit bien que ce n'est pas la question de la Taxe Professionnelle qui pèse sur l'emploi, mais le choix des logiques financières et industrielles des entreprises du CAC 40. Il n'y a aucun exemple en France où la réduction de la taxe professionnelle ait créée des emplois. C'est là uniquement une attitude idéologique qui vise à accompagner le capital dans sa recherche de profit maximum et nous partageons l'inquiétude de l'ensemble des Maires concernant le projet de suppression de cette Taxe Professionnelle.

A contrario, on ne peut qu'une nouvelle fois constater l'inefficacité de l'impôt ménage, puisqu'il agit à la marge en représentant 4% du total des recettes de MPM. Cela ne fait que renforcer l'injustice de sa création, puisqu'il n'est pas vécu de la même façon suivant l'échelle des revenus des familles de notre agglomération. Cela confirme aussi, qu'il n'y a rien à attendre d'une augmentation de son taux, sauf à décider d'aller à 100, 200 ou 300% d'augmentation.

S'agissant de la section investissement, j'avoue que la faiblesse chronique des crédits mandatés en matière de logement social est une énigme pour nous. Depuis 2006, MPM a la délégation de compétence de l'Etat en matière de construction de logements sociaux. Depuis 2006, on se félicite officiellement de sa mise en œuvre. Pourtant, depuis 2006, les crédits mandatés sont respectivement de 6%, 7% en 2007 et 7,69% en 2008. A cela s'ajoute l'intervention spécifique de MPM de 0% pour 2008. Cette faiblesse, nous dit-on, serait due à un retard dans les appels de fonds des bailleurs sociaux constructeurs ! Il nous faut donc travailler réellement cette question pour éviter l'écart important entre la prise de décision et la réalisation. Autrement dit cela ne recoupe pas la réalité des programmes engagés et réalisés.

Pour lever toutes interrogations, je crois qu'il serait temps, comme le groupe l'a demandé en 2007 et 2008, de faire un état des lieux, commune par commune, arrondissement par arrondissement, des programmes décidés, de leur avancement, de leurs livraisons.

En tout état de cause, de tels écarts entre les crédits budgétés et réalisés, comme c'est le cas également pour le Schéma de Cohérence Territoriale, la politique de la Ville ou les équipements communautaires, ne devraient plus être de mise. C'est en ce sens que nous concevons le compte administratif 2008 comme celui d'une transition.

**Monsieur BERNARDI.**- Monsieur le Président, chers collègues, il y a de cela un an, j'intervenais au nom de mon groupe pour expliquer notre abstention sur le compte administratif 2007.

C'est à la même conclusion que vient d'aboutir pour l'UPAC notre collègue Bruno Gilles. Comme nous le voyons, dans les mots « gouvernance partagée » notre collègue et une partie significative de son groupe n'ont retenu que le mot « partage ».

En contrepoint, nous constatons que les Maires et plus généralement les élus des communes extérieures ne s'associent pas à ce négativisme marseillais.

Et pourtant, notre compte administratif, cette photographie de la situation financière, traduit ponctuellement une situation moins inquiétante de notre Communauté Urbaine.

Quel partage pouvons-nous attendre en 2010 et 2011 lorsque nous devons payer le coût de l'incinération, que les remboursements du métro et du tramway auront atteint leur rythme de croisière et que les effets de la crise s'inscriront dans nos recettes ?

Nous avons tourné la page.

L'audit financier mis en œuvre par le Président Caselli fin 2008 a eu le grand mérite de mettre en lumière, la réalité effective de la situation de notre Communauté.

Je note que nul n'a contesté la rigueur et l'objectivité de cette étude.

Cet audit a été le point d'orgue de la volonté de la majorité de cette assemblée de porter un coup d'arrêt aux pratiques immodérées, inconséquentes, et dispendieuses.

Le triptyque « faiblesse des recettes, mauvaise maîtrise des dépenses et présentation pour le moins elliptique des comptes de la Communauté Urbaine » est bien le cocktail qui a déterminé nos finances et l'opposé de ce vers quoi nous souhaitons désormais nous tourner.

C'est dans cet esprit nouveau que le budget 2009 a été construit et c'est dans cet esprit aussi, que le groupe Faire Gagner Marseille Provence Métropole votera le compte administratif 2008.

Mais, ne nous y trompons pas. Ce vote n'exprime bien sûr pas notre satisfaction à la vue des indicateurs mis en évidence et issus directement de la gestion passée. Il évoque simplement la reconnaissance de la nouvelle orthodoxie budgétaire impulsée depuis

un an. Car, si ce compte administratif est largement inscrit dans l'héritage, la nouvelle dynamique lancée sous la conduite d'Eugène Caselli laisse entrevoir pour notre agglomération et ses habitants des choix plus justes et plus cohérents.

Aussi, aujourd'hui voter ce compte administratif, c'est reconnaître le pragmatisme et le volontarisme qui animent désormais l'action de notre exécutif en la matière.

Avec le budget 2009, une démarche prudentielle a été engagée. Il est une première étape vers un passage d'une capacité de désendettement, abyssale en 2008, de 27 ans, à 17,8 années.

Notre vote de ce jour réitère les objectifs que nous nous fixons :

- rééquilibrer de manière pérenne notre autofinancement rapporté au stock de la dette à un niveau soutenable,

- maîtriser nos dépenses de fonctionnement et améliorer la gestion de nos ressources humaines ,

- renforcer la sincérité financière à tous les niveaux de gestion de notre collectivité, notamment par la mise en place d'une revue analytique systématique et d'un vrai contrôle de gestion,

- respecter les règles de l'orthodoxie budgétaire, en mettant en place les budgets annexes nécessaires.

Déjà nous ne pouvons que nous féliciter de l'amélioration de notre section de fonctionnement qui dégage un produit positif de 63,5 millions d'euros, quand il n'était que de 20,2 millions en 2007.

L'emprunt mobilisé en 2008 est par ailleurs ramené à 158 millions d'euros quand le budget primitif le portait à 198 millions d'euros (soit une diminution de 19%). 49% des investissements sont ainsi réalisés à travers lui. Ceux-ci restent d'ailleurs très hauts avec 320 millions.

Ces avancées réelles ne doivent cependant pas nous griser, l'épargne brute dégagée reste très en deçà de ce qu'elle devrait représenter pour couvrir le capital de la dette (44,7 millions d'euros pour un capital de dette de 53,4 millions d'euros).

Monsieur le Président, chers collègues, notre Communauté Urbaine a pris un tournant salutaire dont nous pouvons déjà constater les timides, mais réels effets.

Dans le cadre de notre gouvernance partagée, ou pas, nous nous devons de poursuivre et d'accentuer nos efforts, pour le rayonnement de notre métropole et pour l'amélioration de la vie de nos habitants.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je vais conclure en disant à Monsieur Dutto qui est très inquiet sur le coût des déchets et des ordures ménagères en progression constante, qu'il a des raisons de l'être. Je le suis aussi car évidemment la gestion de l'incinérateur et l'arrêt d'Entressen va nous amener, dans les années qui viennent, et j'ai pu le montrer lors de ma présentation du dossier de l'incinérateur, à des coûts qui seront quasiment le double des coûts actuels. Il va falloir trouver effectivement en fonctionnement des dizaines de millions que nous n'avons pas aujourd'hui. C'est un sujet extrêmement lourd, sensible et délicat pour les années qui viennent.

Monsieur Gilles, j'ai bien écouté votre intervention et je voudrais répondre sur certains points qui me paraissent intéressants. D'une part, dites-vous bien que si l'on a accepté le principe d'un incinérateur, ce n'est pas le même incinérateur que le vôtre, car la part de méthanisation est beaucoup plus forte. D'autre part, si l'on avait eu un choix réel, si

le contrat, tel qu'il avait été rédigé n'était pas si coercitif pour la Communauté Urbaine et si l'avancée des travaux au niveau des investissements n'était pas telle qu'on ne peut pas jeter aux orties autant d'argent public, on aurait fait un autre choix.

*(Applaudissements)*

**Monsieur BENZI**.- Il fallait le dire avant la campagne électorale.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Il fallait d'abord, et l'audit nous l'a montré, connaître le niveau d'avancée des travaux que vous nous avez soigneusement caché, comme les surcoûts d'ailleurs qui sont apparus après notre arrivée à la Communauté Urbaine et qu'il faudra absorber dans les années qui viennent.

S'agissant des Terrasses du Port, on a toujours dit qu'il fallait équilibrer le commerce du centre-ville avec les Terrasses du Vieux Port et le supermarché Auchan à la Capelette. C'est justement parce que nous procédons, en accord avec le Maire de Marseille, à la piétonisation du Vieux Port, c'est justement parce que nous équilibrons le commerce en centre-ville et que nous requalifions l'hyper centre-ville pour que le commerce continue à prospérer que les Terrasses du Port ne sont plus un obstacle.

**Monsieur BENZI**.- Il fallait le dire aussi !

**Monsieur LE PRESIDENT**.- J'ai laissé parler M. Gilles, je suis un peu plus courtois que vous.

Concernant le fini-parti, je l'ai dit dès le début de la mandature, ce n'est pas le problème. Le problème, c'est l'égalité dans les tournées de bennes. Aujourd'hui les tournées de bennes ont une durée égale, ce qui n'était pas le cas auparavant car il y avait des tournées de deux heures et demie et des tournées de 24 heures. Aujourd'hui, nous avons rééquilibré les tournées de bennes. Nous avons des résultats et nous estimons que le problème du fini-parti est très largement derrière nous.

Ensuite, s'agissant du Grand Marseille, je veux bien tout, mais vous devriez en revenir à mon discours d'investiture. Je vous invite à le relire car le Grand Marseille y figurait déjà. Ce qui va nous différencier probablement, c'est la méthode.

S'agissant du PLU, sachez que je n'enlève rien aux Maires en matière de PLU, mais j'ai le droit à Marseille, d'écouter, comme le Maire de Marseille le fait, l'avis des Maires de secteur, il m'intéresse, le vôtre aussi d'ailleurs.

Quant au grand émissaire, Monsieur Gilles, vous n'allez pas comparer le problème de travaux pour le tramway sur un grand émissaire avec le problème d'une tranchée ouverte de 8 mètres de profondeur avec un écrêtage du grand émissaire. Ce n'est pas du tout la même chose, cela pose des problèmes hydrauliques et hydrogéologiques qui ne sont pas totalement maîtrisés au moment où je vous parle. Je veux des garanties sur cela. C'est mon rôle de Président de la Communauté Urbaine. Je défends les intérêts de la Communauté Urbaine. Il me faut des garanties sur des problèmes de résurgence et de pollution qui peuvent survenir si le grand émissaire est trop écrêté. Je veux des garanties et je les ai demandées au constructeur.

En ce qui concerne la gouvernance partagée, je crois que quelqu'un l'a dit, demandez aux Maires de la Communauté Urbaine ce qu'ils en pensent, y compris avec le Maire de Marseille avec qui j'ai eu une réunion de travail il y a quelques jours. Je ne crois pas que le climat entre le Maire de Marseille et moi-même soit celui que vous décrivez. J'ai des très bons rapports avec le Maire de Marseille, mais bien sûr, je n'en fais pas état car cela ne concerne que lui et moi.

Voilà la réponse que je voulais apporter. Nous allons maintenant passer au vote et comme il est de tradition, je vais me retirer. Je demande à Georges Rosso de prendre la présidence. Cela aurait dû être Renaud Muselier ou le Professeur Pene, mais ni l'un ni l'autre ne sont présents.

*(Applaudissements)*

*(M. le Président Caselli quitte la séance. M. Georges Rosso reprend la présidence de la séance)*

**Monsieur ROSSO**.- Mesdames, messieurs chers collègues, je ferai une petite déclaration. Il est vrai que le Professeur Pene devait être à ma place. Il a été malade suite à une infection d'origine virale. Il va très bien et il sera bientôt parmi nous je l'espère. Le Professeur Pene est un Maire voisin et ami pour qui j'ai beaucoup de considération.

Je voudrais remercier les services de la Communauté Urbaine pour l'excellent document qu'ils nous ont fait pour le compte administratif. Je tiens à les remercier car lorsqu'on est Maire (et tous les Maires approuveront), on sait le travail supplémentaire que cela représente pour le personnel. Je tiens donc à les remercier pour la qualité et le travail supplémentaire qu'ils ont fournis. Je remercie également le Directeur Général des Services et tous les Directeurs de Services, qui sont à notre disposition.

Ceci dit, je mets aux voix le compte administratif... Vous voyez que ma mission aura été courte.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

Abstention du groupe UPAC  
à l'exception de MM. Montagnac, Tavera, Piccirillo, Léotard et Tornor votant pour  
Abstention de Mme Arzano

*(Applaudissements)*

*(M. le Président Caselli revient en séance et reprend la présidence de la séance).*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour le vote du compte administratif.

**2. FCT 002-22/06/09 CC - Approbation du Compte de Gestion de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole relatif à l'exercice 2008**

**Monsieur COULOMB**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**3. FCT 003-22/06/09 CC - Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2008 (Budget Général et Budgets Annexes).**

**Monsieur COULOMB**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**4. FCT 004-22/06/09 CC - Taxe Locale d'Equipement : Remise gracieuse des majorations et intérêts de retard.**

**Monsieur COULOMB**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**5. FCT 005-22/06/09 CC - Redevance d'Occupation du Domaine Public Routier : Autorisation de dégrèvement partiel ou total.**

**Monsieur COULOMB**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**6. FCT 006-22/06/09 CC - Remboursement à la Commune de la Ciotat de la taxe de séjour de l'exercice 2008 encaissée par la régie comptable communautaire du port de La Ciotat**

**Monsieur COULOMB**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**7. FCT 007-22/06/09 CC - Remboursement à la commune de Marseille de la taxe de séjour de l'exercice 2008 encaissée par les régies comptables communautaires des ports du Frioul, du Vieux Port et de la Pointe Rouge**

**Monsieur COULOMB**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**8. FCT 008-22/06/09 CC - Remboursement à la commune de Sausset les Pins de la taxe de séjour de l'exercice 2008 encaissée par la régie comptable communautaire du port de Sausset les Pins**

**Monsieur COULOMB**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**9. FCT 009-22/06/09 CC - Remboursement à la commune de Carry le Rouet de la taxe de séjour de l'exercice 2008 encaissée par la régie comptable communautaire du port de Carry le Rouet**

**Monsieur COULOMB**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**10. FCT 010-22/06/09 CC - Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs**

**Monsieur COULOMB.**- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Il convient de désigner un représentant de Marseille Provence Métropole au Conseil National de l'Education Nationale. Nous proposons la désignation de Mme Danielle Milon en qualité de membre titulaire et de Mme Jacqueline Durando en qualité de membre suppléant.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**11. FCT 011-22/06/09 CC - Mise en place et définition du régime des astreintes et permanences applicables aux agents de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Additif à la délibération FAG 17/531/CC du 26 juin 2006**

**Monsieur MOREL.**- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**12. FCT 012-22/06/09 CC - Rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés**

**Monsieur MOREL.**- Avis favorable de la Commission.

**Madame BERNASCONI.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, cette année encore, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole compte parmi ses effectifs un peu plus de 6% de travailleurs handicapés. Ce constat devrait pouvoir passer inaperçu puisqu'il indique que notre collectivité est conforme à la loi. Or, comme le soulignent les termes de cette délibération, c'est précisément la loi qui nous impose aujourd'hui de rendre public le nombre d'agents handicapés qui travaillent dans notre institution.

En effet, depuis 2005, le législateur a souhaité resserrer les contraintes imposées tant aux entreprises qu'au service public pour les inciter au recrutement de travailleurs handicapés.

Et, malgré une législation plus contraignante, malgré les progrès soulignés notamment par le représentant national des AGEPHIP, les handicapés sont encore très discriminés en matière d'emploi.

La santé et le handicap demeurent en France le deuxième facteur de discrimination à l'emploi, juste après le critère d'origine. Il faut avoir à l'esprit que seulement la moitié des entreprises de plus de 20 salariés sont en conformité avec la loi. Et la Fonction Publique ne fait pas mieux. Les travailleurs handicapés représentent en moyenne 3,5% de l'effectif salarié.

Les employeurs sont réticents à embaucher des travailleurs handicapés car ils craignent des difficultés relationnelles avec les collègues, des arrêts maladie à répétition et

se disent que ces personnes auront besoin d'un encadrement renforcé. Bref, recruter un travailleur handicapé est, à leurs yeux, trop compliqué et souvent pas assez rentable.

Et pourtant, les salariés handicapés sont, la plupart du temps, nettement plus motivés que leurs collègues valides et n'imposent pas forcément d'aménagements spécifiques sur le poste de travail, nous le vérifions ici dans les effectifs de la Communauté Urbaine.

Aussi, en matière de lutte contre les discriminations, nous le savons tous, un cadre législatif volontariste et contraignant s'impose.

Si les collectivités ne respectent pas l'obligation de 6% d'emploi de personnes handicapées d'ici à 2012, elles devront verser une contribution au FIPHFP et verront des postes budgétaires gelés.

Mais, je n'ouvrirai pas ici le débat sur les quotas ou sur la discrimination positive car il nécessiterait tout un séminaire.

Je souhaitais juste rappeler à votre attention la situation des handicapés face à l'emploi.

Sans oublier que, malheureusement, ce constat peut être étendu à la question de l'accessibilité des personnes handicapées aux transports, à la voirie, aux bâtiments, au logement, bref la liste est longue...

Il semble cependant que la France soit aujourd'hui engagée sur une meilleure voie avec la prise en compte du handicap dans le cadre du Développement Durable. Pour le Gouvernement, l'accessibilité généralisée à l'environnement des personnes handicapées sera une obligation d'ici à 2015.

Mais en ce qui concerne l'investissement public, le retard relève principalement de questions budgétaires. Certes cela ne doit pas constituer une excuse, mais les raisons sont a priori, plus simples à définir.

En matière d'emploi, en revanche, la question des discriminations est plus insidieuse. Les préjugés demeurent. Il nous faut, aussi, travailler sur les représentations. Pénétrer le monde du subjectif. Le réseau de l'emploi est d'ailleurs bien conscient de cette problématique.

Dès 2002, la Ville de Marseille, avec des partenaires importants comme l'Union Régionale des PLIE et le POLE 13, l'Association régionale des Missions Locales ou encore la filière Economie Sociale et Solidaire, et sous couvert de l'Europe, s'est engagée fortement dans une politique de lutte contre les discriminations à l'embauche.

Parce qu'en matière de discrimination il faut savoir secouer les esprits, nous avons délibérément choisi de communiquer, en particulier sur la discrimination raciale à l'embauche. Croyez-moi, il y a encore 5 ans, dans les colloques, les entreprises me demandaient de parler de diversité, pour mieux faire silence sur les discriminations raciales.

Non, il appartient aux politiques de faire face aux réalités.

Rien ne saurait être plus préjudiciable pour les personnes victimes de discrimination que le silence ou le politiquement correct. Il appartient aux politiques de faire respecter et de respecter les valeurs de la République au premier rang desquelles se trouve l'égalité entre tous les Hommes.

La délibération que nous allons voter aujourd'hui porte en elle cette valeur symbolique. Si on ne parle pas de des discriminations, elles tombent dans l'oubli et se réinstallent insidieusement dans les pratiques.

Aussi, mes chers collègues, il me semblait important, à l'occasion de ce rapport, de rappeler notre engagement commun à lutter contre toutes les formes de discrimination et à être exemplaires en la matière.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- On ne peut qu'approuver vos propos.

**Monsieur DUTTO**.- Nous partageons totalement les propos qui ont été tenus par notre collègue puisque de la place qu'accorde une société aux personnes handicapées, on peut mesurer le type de société dans laquelle on évolue, c'est-à-dire une société qui prend en compte les différences et donc le droit de chacun de vivre dignement en tant que citoyen.

Tout en partageant ce qui a été dit, je regrette un peu que dans le cadre de la mandature précédente, cette question n'ait pas été abordée avec beaucoup plus de force et de rigueur. Car le constat que nous pouvons faire dans ce rapport, c'est que l'immense majorité des 6% de personnes considérées comme personnes handicapées, qui permet aujourd'hui à notre collectivité d'être dans le minimum de ce que la loi oblige, est le fait de reclassements internes. La question essentielle qui est posée est bien évidemment à la fois de prévoir des reclassements internes pour les personnes qui, dans le cadre du service, sont invalides ou handicapées, mais c'est surtout la question du recrutement. Or jusqu'à présent, cette notion de recrutement de personnes handicapées, on ne peut pas dire qu'elle ait été le fort de la mandature précédente puisque cela concerne 4 agents sur 238.

Donc si j'avais un vœu à formuler, puisque nous ne pouvons qu'être tous d'accord au regard de ce qu'il a été exprimé et dit avec beaucoup de sincérité par les uns et les autres, c'est qu'ensemble, nous travaillions pour que dans l'avenir, les personnes handicapées puissent avoir leur place dans cette collectivité comme agents de la collectivité territoriale. Il faut donc, dans les recrutements, que nous fassions aussi place à cela.

**Monsieur GARNIER**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, j'avais fait le choix de ne pas m'exprimer sur ce rapport qui est un rapport classique, mais mes collègues me tendent une perche. D'ailleurs, je suis très satisfait et lorsqu'on parle d'évolution des mentalités, on voit bien qu'aussi bien au niveau technique que politique, la question du handicap se banalise et c'est une grande réussite. J'ai pour habitude de dire que lorsque dans nos collectivités, il n'y aura plus la nécessité d'avoir une délégation particulière aux personnes handicapées, le pari sera réussi. Je suis donc très satisfait de la prise en compte de cette thématique par les collectivités.

Pour ce qui est de l'emploi, je partage assez le propos qui a été tenu par Joël Dutto. Je rappelle que c'est un souci du paritarisme et il faudrait que les partenaires syndicaux prennent plus en compte cette thématique pour que les quotas que nous imposent la loi ne soient pas uniquement remplis par des reclassements en interne et que visuellement on puisse avoir une arrivée massive correspondant aux 6% de personnes handicapées et non pas simplement un agent qui, à l'identique sur le même poste, d'un seul coup a obtenu la carte. Rien n'est changé, mais il remplit les quotas. C'est un peu la situation qui est partagée actuellement par les différentes collectivités.

Donc je crois qu'en terme de gouvernance partagée, nous avons tous un effort à fournir, quelle que soit notre coloration politique ou notre collectivité.

Il est vrai que la loi de 2005, qui est un peu plus contraignante pour les collectivités publiques comme elle l'était auparavant pour les entreprises privées, permet par ce vote, puisqu'en assemblée nous sommes obligés de prendre conscience de notre retard, d'avancer en terme d'emploi.

Je rappellerai également que dès 2005 et même avant l'obligation légale, il avait été mis en place une Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées que j'avais l'honneur de présider. Le Président Caselli m'a reconduit immédiatement dans ces fonctions

et nous avons travaillé de longs mois à un plan. Il vous sera présenté – et de façon prioritaire au Président – dans les semaines à venir car il est en cours de bouclage. Ce plan vise à répondre aux obligations légales aussi bien en terme d'aménagements de voirie qu'en terme, c'est une urgence prioritaire, de transports.

Vous avez également pu constater que la thématique est prise en compte de façon plus rapide par la collectivité puisque lors du renouvellement des abribus, nous avons pris soin de mesurer les 8800 abribus qui ont été posés sur notre collectivité pour essayer de répondre un peu mieux en termes d'accessibilité et de profiter de cette occasion pour essayer de faire que la convivialité et le bien-être des personnes certes très lourdement handicapées mais aussi des personnes âgées ou tout simplement de tous les citoyens puissent être pris en compte avec cet aménagement. Vous serez appelés très prochainement à faire des choix budgétaires et aussi bien notre collectivité que les autres collectivités vont avoir une problématique très importante puisqu'elle coûte cher et qu'il va falloir faire des choix importants mais il en va de la qualité vie de nos concitoyens. Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

### **DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI**

**Monsieur ALLOUCH**.- Tous les rapports ont été adoptés à l'unanimité.

13. **DEV 001-22/06/09 CC - Concession d'aménagement n°97/579 "Les Rizeries" à Marseille (14ème arrondissement) - Approbation du compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2008. Approbation de l'avenant n°6 - Affectation et diminution d'Autorisation de Programme**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

14. **DEV 002-22/06/09 CC - Concession d'aménagement n°98/249 "Saint Marcel / La Valbarelle" à Marseille (11ème arrondissement). Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2007. Approbation de l'avenant n°7.**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

15. **DEV 003-22/06/09 CC - Opération d'aménagement "La Plaine du Caire"- Approbation du bilan de clôture de la concession - Approbation d'un protocole foncier.**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

## Le rapport est adopté à l'unanimité

### AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

**Monsieur VALLETTE**.- Monsieur le Président, huit rapports ont été examinés à notre Commission. Ils ont tous été adoptés à l'unanimité.

Le rapport sur le Conseil de Développement a particulièrement retenu l'attention de notre Commission qui avait à débattre de l'élargissement de sa composition.

Sur le premier point, l'ensemble de la Commission a été d'accord sur mes propositions de modifications et de précisions du texte.

- Pour le Collège représentation territoriale des habitants.

Marseille est une seule entité, les Maires de secteur jouent un grand rôle de proximité, mais il paraît normal que le Maire de Marseille puisse avoir un nombre significatif de représentants, ce qui a été fait.

- Pour le Collège acteur de la vie associative, nous avons proposé soit pour l'environnement, soit pour la culture, quelques ajouts à la liste comme des associations pour les Jardins partagés ou les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne et pour la culture, le Théâtre de La Criée et du Merlan. Nous avons surtout insisté sur la nécessité de ne pas figer le Conseil et d'accepter le principe de son évolution dans le temps. Je me suis aperçu, dans la précédente mandature, que la moitié des personnes proposées ne venait à aucune réunion. Il faut donc pouvoir la faire évoluer.

Le deuxième point porte sur les moyens supplémentaires et les modalités de fonctionnement. Nous nous en sommes félicités. Vous entendez renforcer le rôle du Conseil et affirmer votre volonté d'en élargir les missions au delà du seul Schéma de Cohérence Territoriale de MPM, pour en faire un des organes privilégiés de la concertation au sein de l'agglomération marseillaise, au moment où tous ensemble, dans les collectivités territoriales, avec la société civile, nous sommes unis pour réussir « Marseille Capitale Européenne de la Culture ».

Je tiens à rappeler, si vous le permettez, les propos du Président de notre groupe Renaud Muselier qui se félicite de cette évolution. Il s'est exprimé ici, en février et en mars, sur une vision cohérente de notre territoire à l'échelle de l'aménagement du bassin méditerranéen, sur la nécessité de proposer collectivement (ce mot est important pour la méthode) des schémas ambitieux, pour régler la gestion de la vie quotidienne mais aussi préparer l'avenir à la fois, sur de nombreux thèmes, le plus important de tous étant celui des déplacements. C'est en ce sens qu'il a lancé le Grand Marseille et créé l'association « Le Grand Marseille » ouverte à tous.

Je me réjouis donc de voir votre volonté, Monsieur le Président, de disposer d'un outil supplémentaire de débats pour cette nouvelle vision de notre territoire de plus en plus partagée et qui va faire l'objet de discussions dans le cadre de la réforme des collectivités locales.

Merci Monsieur le Président de m'avoir permis de dire ces quelques mots.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- J'interviendrai également lorsque le dossier sera présenté.

**16. AEC 001-22/06/09 CC - Plan Local d'Urbanisme d'Allauch.-  
Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet de révision**

**Monsieur MAGRO**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**17. AEC 002-22/06/09 CC - Plan Local d'Urbanisme de Cassis - Modalités de concertation de la 6ème procédure de révision simplifiée**

**Monsieur MAGRO**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**18. AEC 003-22/06/09 CC - Plan d'Occupation des Sols (POS) de Carnoux-en-Provence - Modalités de concertation de la procédure de révision simplifiée**

**Monsieur MAGRO**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**19. AEC 004-22/06/09 CC - Plan Local d'Urbanisme de Gignac-la-Nerthe - Engagement de la 3ème procédure de modification - Projet d'aménagement d'un Eco-Quartier "Pielettes-Cotton"**

**Monsieur MAGRO**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur AMIRATY**.- Il s'agit de la création d'un éco-quartier. Nous avons engagé cette procédure il y a plusieurs mois, bien avant les élections européennes. Il s'agit de porter attention pour le Maire que je suis – mais je partage beaucoup avec mes collègues depuis que je suis élu et je puis vous assurer Monsieur le Président que c'est une conscience partagée – et d'avoir toujours à l'esprit la notion de développement durable.

Cet éco-quartier à Gignac-la-Nerthe, c'est d'abord une composition sociologique qui devrait un peu rassurer M. Dutto puisque 30 logements sociaux seront conçus et puis, c'est une recherche de récupération d'eaux de pluie dans de grandes citernes sous les immeubles. Ce sont des notions aussi de panneaux solaires, bref, des outils que vous connaissez tous Mesdames et Messieurs mais auxquels nous souhaitons, à la demande du Président Caselli, porter particulièrement attention à chaque fois que nous allons oeuvrer et créer de l'urbanisation sur notre Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, sans compter aussi la notion d'accessibilité. Car nous avons conçu une Commission qui est obligatoire mais qui n'existait pas auparavant : la Commission communale d'accessibilité pour éviter les erreurs telles que nous le constatons dans cet hémicycle puisque vous constatez que ce bâtiment a été construit de telle manière, qu'il est difficile de faire venir un fauteuil roulant à la tribune. Donc pour éviter les erreurs du passé, et pour construire l'avenir : un fil rouge, un seul : le développement durable. Je voulais mettre l'accent sur notre action municipale qui va dans le droit fil de ce que vous souhaitez.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci Monsieur le Maire. Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**20. AEC 005-22/06/09 CC - Zone d'Aménagement Concerté des Florides à Marignane - Avis sur la remise en état d'un site industriel après exploitation**

**Monsieur MAGRO**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**21. AEC 006-22/06/09 CC - Projet d'agrandissement et d'aménagement de la Villa Mistral à l'Estaque à Marseille (16ème arrondissement) - Engagement de la concertation sur la procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Marseille**

**Monsieur MAGRO**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**22. AEC 007-22/06/09 CC - Conseil de Développement : Elargissement de la composition et nouvelles modalités de fonctionnement.**

**Monsieur MAGRO**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Mes chers collègues, je vous propose aujourd'hui d'élargir la composition du Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole mis en place en mars 2003, et d'élargir également son rôle, dans le but d'en faire l'instance privilégiée de la concertation au sein de notre agglomération.

Lieu de débat, d'échanges et de propositions, grand ouvert à tous les niveaux de la société civile, du monde économique et scientifique et à l'ensemble des citoyens, le Conseil a vocation à défricher l'avenir de notre espace de vie métropolitain, à s'interroger sur les orientations à donner au développement du territoire dans les domaines du développement durable, de l'économie, des transports, de la culture, des coopérations intercommunales, etc. Cela inclut et dépasse l'élaboration, le suivi et l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale sur lesquels le Conseil restera bien sûr l'organe de référence. Mais au-delà, la fonction consultative du Conseil de Développement lui ouvre et doit lui ouvrir, le plus large champ de compétence.

La composition du Conseil passe de 96 à 180 membres. Pour vous donner un ordre de grandeur, celui de Lille Métropole compte 250 membres et celui de Lyon, 200 membres. Il convient en effet d'en accroître et améliorer la représentativité. Place est ainsi faite aux syndicats, aux pôles de compétitivité, aux laboratoires, tandis que les associations à caractère culturel, environnemental ou sportif gagnent des sièges. Au total, je crois pouvoir affirmer qu'aucune partie du corps social n'a été oubliée ou négligée dans la liste des conseillers consultatifs et la composition des collègues. De plus, les avis de la commission compétente ont été, comme l'a précisé le Président Vallette, entièrement suivis.

Cet élargissement de la composition du Conseil de Développement impose d'en modifier le fonctionnement. Il faut que les travaux du Conseil aient l'utilité qu'on attend de lui, que les débats débouchent sur des propositions formulées et concrètes, que les idées avancées prennent corps. Sans cela, cette assemblée consultative de dialogue et d'idées perdrait toute raison d'être.

C'est une personnalité issue de la société civile, plus particulièrement du monde de la recherche et de l'innovation, qui présidera le Conseil de Développement. Désignée par le Président de la Communauté Urbaine, cette personnalité sera assistée par un Vice-président élu par le Bureau qui, pour sa part, réunira le Président, les Présidents des Commissions et des cinq collègues où seront regroupés les acteurs du monde économique et socioprofessionnel, les acteurs de la vie associative, les personnalités qualifiées, les représentants des habitants de MPM et les personnalités issues des autres communautés d'agglomérations voisines.

Le Conseil de Développement aura aussi vocation à échanger largement avec ces EPCI riches de façon à construire son SCOT dans un cadre plus large qui pourrait préfigurer une future coopération inter métropolitaine seule capable de résoudre les grandes problématiques auxquelles les intercommunalités vont être bientôt et très largement confrontées.

De plus, le Conseil de Développement disposera des moyens de fonctionner comparables à ceux qui sont accordés à ses homologues lyonnais, lillois ou bordelais, avec un budget annuel de l'ordre de cent mille euros et un personnel affecté.

Je vous remercie.

Monsieur Magro, souhaitez-vous intervenir au titre de Vice-président ?

**Monsieur MAGRO.**- Je ne vais pas redire ce que vous venez de dire et ce qu'a dit Claude Vallette. Je pense qu'avoir un Conseil de Développement bien représentatif, élargi de l'ensemble des forces vives et des citoyens est un atout dont nous avons absolument besoin au moment où le débat sur les institutions va s'accélérer et se préciser. Je crois savoir que dès le 26 juillet, il devrait y avoir en Conseil des Ministres, un projet de loi sur lequel on aura tous à se prononcer et à faire un certain nombre de propositions éventuellement alternatives.

Au passage d'ailleurs, pour ceux d'entre nous qui n'ont pas encore lu avec attention le rapport Balladur, je pense qu'il est plus que jamais important de le faire.

C'est d'autant plus important d'avoir un Conseil de Développement, vous l'avez dit par rapport aux agglomérations voisines, Aix, Aubagne, Martigues et d'autres, mais aussi par rapport à la délégation interministérielle qui aujourd'hui attache beaucoup de prix à l'avis des Conseils de Développement.

Avoir un laboratoire d'idées, producteur d'idées si possible utilisables, avoir un outil qui nous permette une aide à la décision dans un certain nombre de cas nous semble important. Je pense que l'on en a fondamentalement besoin. Je dirai pour terminer que l'intérêt de ce Conseil de Développement, c'est qu'il aura la possibilité de fonctionner de deux façons. D'une part sur le mode de la saisine par l'institution. Le Conseil de Communauté ou le Président peuvent de façon légitime demander des avis, avec plus ou moins de temps pour les rendre. Et d'autre part sur le mode de l'auto saisine. Le Conseil de Développement sera lui-même en mesure, à tout moment, de décider de travailler sur l'ensemble des sujets qui lui sembleront importants.

Nous aurons sûrement à prendre nos marques pour que tout cela fonctionne, mais en tout cas, je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir dans la poursuite du redémarrage de la procédure de SCOT, permis le redémarrage et l'élargissement de ce Conseil de Développement.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Merci Monsieur Magro. En tant que Président, je serai particulièrement attentif à ce que nous échangions très largement, même au niveau des SCOT, avec l'ensemble des agglomérations les plus proches pour avoir une vision commune de l'aire métropolitaine.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**22 bis - AEC 008-22/06/09CC – PPlan Local d'Urbanisme de Marseille - Engagement de la procédure de modification n°19**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**RENOVER ET CONSTRUIRE UNE VILLE SOLIDAIRE**

**Madame SALAH-EDDINE**.- Monsieur le Président, l'ensemble des rapports présentés en Commission a reçu un vote favorable unanime de la Commission.

**23. RNOV 001-22/06/09 CC - Grand Projet de Ville de Marseille - Septèmes - Quartier Saint Paul (Marseille 13ème) - Convention ANRU - Approbation de l'avenant simplifié "Plan de relance de l'économie 2009**

**Monsieur DAUMERGUE**.- Monsieur le Président, mes chers Collègues, Mme Valérie Boyer est, comme tous les parlementaires, retenue à Versailles à l'invitation du Président de la République, qui pour la première fois de l'histoire de la Ve République va s'exprimer devant l'Assemblée Nationale et le Sénat réunis en congrès.

Elle a toutefois tenu à vous apporter, par mon intermédiaire, quelques précisions sur les quatre rapports n°23, 24, 25, et 26.

Ces quatre rapports pourraient apparaître comme de simples ajustements techniques. Pourtant, ils méritent que nous nous y arrêtions quelques instants, tant ils démontrent tout l'intérêt que porte MPM, les autres collectivités mais aussi et surtout l'Etat, à la requalification urbaine de Marseille.

En effet, ces rapports vont nous permettre d'une part, de profiter du plan de relance mis en place par l'ANRU, et ainsi, de relever ou d'ajuster les participations financières en fonction de l'évolution des projets, et d'autre part, d'optimiser notre outil de décision en l'occurrence le Conseil d'Administration du GIP GPV en élargissant sa gouvernance.

Avant d'entrer dans le cœur des projets, Valérie Boyer tenait à vous faire un point sur l'évolution des projets ANRU sur Marseille.

A ce jour, treize projets ont été proposés à l'ANRU :

- six sont déjà conventionnés : Plan d'Aou-Saint Antoine, Flamants-Iris, Les Créneaux, Saint Joseph, Saint Paul, La Savine ;
- trois sont en attente de conventionnement : Saint Mauront, Malpassé-Les Cèdres, la Viste (avenant)
- et quatre sont en cours d'instruction : Picon Busserine, Kallisté Solidarité, ZUS Centre Nord et Hauts de Mazargues.

Ces projets représentent un effort important de l'ANRU mais aussi des Collectivités. Plus de 1,2 milliard d'euros vont être investis sur ces quartiers. 300 millions seront apportés par l'ANRU, 120 millions par la Ville de Marseille soit près de 10,3%, 34 millions pour la Région (3,8%), 25 millions pour le Département (3,2%), 17 pour MPM (2,47%).

Ils vont permettre la démolition-reconstruction de plus de 2.900 logements sociaux mais aussi la construction de logements en locatif intermédiaire ou en accession à la propriété pour introduire dans ces quartiers la mixité sociale.

Aujourd'hui, nous allons voter pour les dossiers de Saint Joseph et Saint Paul en relance, auxquels viendront bientôt s'ajouter ceux des Flamants Iris, des Créneaux, et de la Savine.

Mais attention, pour que ces dossiers bénéficient des subventions supplémentaires du plan de relance, il faut que les travaux démarrent avant la fin de l'année. D'où l'importance de voter ces rapports aujourd'hui.

L'ANRU va verser plus de 3 millions d'euros supplémentaires, les Collectivités plus de 2,5 millions pour accompagner l'effort de l'Agence de Renouvellement Urbain. Ces aides vont générer sur ces quartiers près de 35 millions d'euros de travaux démarrés avant la fin de l'année 2009 ce qui correspond tout à fait à l'esprit du plan de relance.

Pour votre information, le projet de Saint Paul s'intègre dans le Grand Projet de requalification de l'ex ZUP n°1, qui veut diversifier les fonctions urbaines et de l'habitat et décroisonner cette grande zone aménagée dans les années 1960/1970.

Pour Saint Paul plus particulièrement, nous allons créer des liaisons avec le Plateau de Malpassé et les ensembles immobiliers voisins, démolir 96 logements, en reconstruire 130 et en réhabiliter 126. Les démolitions sont déjà réalisées et les travaux avancent selon le planning prévu.

Pour Saint Joseph, les problèmes liés au permis de construire sont en train d'être levés après discussion avec discussion avec l'Architecte des Bâtiments de France. Les 92 logements vont être démolis et 132 seront reconstruits sur un périmètre plus large.

Enfin, avec l'entrée de l'Association Régionale des Organismes HLM au Conseil d'Administration, Valérie Boyer, en sa qualité de Présidente du GIP GPV, a voulu avec l'approbation des membres du Conseil, optimiser le travail partenarial avec les Logeurs et gagner un temps précieux pour l'élaboration et les décisions nécessaires au projet.

De plus, il est normal que des organismes qui participent souvent à plus de 40% du budget d'un projet de renouvellement urbain soit partie prenante de l'outil de conception et de concertation qu'est le GPV.

Il s'agit d'être pragmatique et efficace.

Dans ce contexte, au nom de Valérie Boyer, je vous remercie chers collègues de voter ces rapports car nous devons aller vite pour améliorer les conditions de vie des habitants et profiter des aides de l'ANRU.

*(Brouhaha)*

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**24. RNOV 002-22/06/09 CC - Grand Projet de Ville Marseille - Septèmes - Quartier Saint Joseph (Marseille 14ème) - Convention ANRU - Approbation de l'avenant simplifié " Plan de Relance de l'économie 2009 "**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**25. RNOV 003-22/06/09 CC - Grand Projet de Ville Marseille-Septèmes - Quartier Flamants-Iris à Marseille (14ème arrondissement) - Convention ANRU - Transfert de maîtrise d'ouvrage à l'OPAC Sud**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**26. RNOV 004-22/06/09 CC - Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville de Marseille - Septèmes - Approbation des avenants n°2 permettant l'adhésion de l'Association Régionale des Organismes HLM**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**27. RNOV 005-22/06/09 CC - Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marignane - Programmation associative 2009**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**28. RNOV 006-22/06/09 CC - Participation de Marseille Provence Métropole au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Marseille - Approbation du Contrat Local de Sécurité Transports**

**Monsieur AMIRATY**.- Monsieur le Président, il s'agit dans ce rapport d'approuver deux choses. Tout d'abord, l'entrée de Marseille Provence Métropole au sein du Contrat Local de Sécurité de la Ville de Marseille. Je rappelle que MPM est compétente en matière de contrats locaux de prévention de la délinquance et il est donc tout à fait naturel que nous venions participer aux travaux du Contrat Local de Sécurité de la Ville de Marseille.

Il s'agit également d'approuver le Contrat Local de Sécurité Transports. MPM est autorité organisatrice des transports, ce qui nous donne un certain nombre de compétences dans ce domaine.

A l'intérieur de ce contrat, il nous est proposé d'approuver aujourd'hui, quelques actions. Je ne vous en donnerai que cinq pour une aide à la décision.

Il est prévu :

- de conforter et diversifier les moyens de lutte contre la fraude,
- de conforter et d'optimiser les actions déployées de prévention de la délinquance notamment au moyen d'outils plus appropriés au public jeune,
- de garantir un même niveau de sécurité et de qualité des transports en toute circonstance,
- d'adapter les réponses judiciaires aux différentes formes de délinquance perpétrées sur le réseau de transport et renforcer les échanges entre l'exploitant du réseau et le Parquet
- de mieux communiquer sur les questions de prévention et de sécurisation en les intégrant progressivement dans la stratégie de communication grand public de la RTM.

Voilà, le contenu de ce Contrat Local de Sécurité des Transports qui est le fruit d'un travail de collaboration entre la Ville de Marseille, la RTM et Marseille Provence Métropole. Il montre aussi le résultat d'un certain nombre de concessions de part et d'autre.

**Monsieur MENNUCCI**.- Monsieur le Président, chers collègues, on ne peut que se féliciter de notre adhésion au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance car ce problème concerne, hélas, l'ensemble des communes de notre métropole et pas seulement la plus grande. Tous nos quartiers, toutes nos villes sont ainsi confrontés depuis plusieurs années à une montée sans précédent de la petite délinquance et des incivilités de toute sorte.

Malgré les statistiques qui se veulent rassurantes, il suffit d'assister à n'importe quelle réunion de Comité d'Intérêt de Quartier pour constater que ce thème revient systématiquement dans la bouche de nos concitoyens. L'actualité de ces derniers jours avec plusieurs drames liés à l'insécurité routière dans le périmètre de Marseille ne fait que confirmer ce sentiment.

Les statistiques nationales montreraient qu'un certain nombre de délits sont en baisse comme les cambriolages ou les vols de voiture. Fort bien. Sans doute faut-il remercier les constructeurs qui ont amélioré leur système antivol, mais l'ancien Ministre de l'Intérieur et actuel Président de la République s'était clairement engagé à diminuer significativement l'insécurité.

Demandez aujourd'hui à l'ensemble de nos concitoyens s'ils estiment que cet engagement a été tenu. Je ne doute pas un instant de leur réponse ! Mais j'arrête ici d'essayer de vous convaincre mes chers collègues. Il est dangereux aujourd'hui à la fois de se lancer dans une surenchère sur cette question mais aussi de l'ignorer.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, je trouve que votre initiative de rentrer dans le CLSPD au titre de la Communauté Urbaine est éminemment important.

Bien évidemment, la sécurité n'est pas de la compétence de la Communauté Urbaine, mais ce dont je veux parler ici et nous qui sommes avant tout élus de proximité, c'est de la petite délinquance de proximité qui explose, des incivilités quotidiennes qui se multiplient dans notre métropole.

Or, dans ce domaine, les communes ont un rôle essentiel à jouer. Rôle direct quand elles mettent en place une police municipale, mais aussi tous les personnels communaux et communautaires chargés de la prévention, souvent ceux que l'on appelle les « médiateurs » ; rôle indirect tout aussi important, quand elles coordonnent l'ensemble des actions liées à la prévention, à la sécurité, objet même du CLSPD ou rôle éminemment

important lorsqu'elles organisent des centres sociaux, des vacances, des opérations qui permettent aux jeunes de s'occuper.

A Marseille, comme je l'ai déjà souligné dans une autre enceinte, celle du Conseil Municipal, nous avons un véritable problème concernant les effectifs de la police municipale. 240 policiers municipaux pour 840 000 habitants, dans la commune la plus étendue de France, c'est largement insuffisant d'autant que moins de la moitié sont effectivement sur le terrain et c'est tout à fait normal avec les récupérations et les congés. Je rappelle que Lyon est doté de 325 agents avec une population et une superficie inférieure de moitié. Toulouse compte le même nombre de policiers qu'à Marseille, 241 avec une population de 275 000 habitants.

Je n'ignore pas les contraintes financières que connaît Marseille, mais je profite de ce rapport pour dire qu'il serait temps qu'un plan de changement et d'amplification de la police municipale soit mis en œuvre et je suis persuadé que nous serions tous ici, Marseillais ou non, en accord avec ce dispositif.

Mais le problème est que les Marseillais et l'ensemble de nos communes sont touchés à des degrés divers par cette montée de la petite délinquance et des incivilités, il était donc logique que votre Communauté, Monsieur le Président, la nôtre, s'inscrive dans la dynamique du CLSPD qui est conduit avec beaucoup d'attention par Mme Caroline Pozmentier, à qui je veux dire toute ma considération dans le travail qu'elle fait. Il est tout aussi important et Christian Amiraty l'a souligné, que d'autres opérateurs, tel la RTM, puissent participer à ce travail. Je pense notamment au problème que nous avons à l'heure actuelle à Marseille qui est le retour des plages et notamment le samedi et le dimanche, où le travail qui est fait par les agents de la RTM, je l'ai encore constaté hier dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement est extrêmement important mais qu'il serait...

*(Brouhaha)*

Je ne vois pas ce qu'il y a de drôle Monsieur Moraine à avoir sauvé une petite fille de la noyade.

**Une Voix**.- Ce qui est drôle, c'est d'appeler les journalistes pour le dire !

*(Brouhaha)*

**Monsieur Mennucci**.- Je pensais que vous me féliciteriez plutôt que d'avoir cette réaction ridicule, il faut le dire.

Ce qui me paraît essentiel, dans le travail des agents de la RTM qui est très important, c'est qu'ils aient le soutien de la police municipale. Or, j'ai constaté encore hier après-midi, qu'ils étaient un peu seuls vers 18 heures au moment où les bus notamment sur la ligne 83, sont bondés.

Je crois aussi que l'on peut avoir tous les dispositifs que l'on veut, si parallèlement, comme c'est le cas aujourd'hui à Marseille et dans beaucoup de communes, il y a une casse des centres sociaux... Rappelez-vous, il y a quelques années, il existait des opérations « anti été chaud ». Aujourd'hui, à Marseille, il n'existe plus ce type d'opérations et nous avons des dizaines de jeunes qui sont livrés à eux-mêmes et qui, chaque fois qu'il fait soleil, chaque fois qu'il fait beau, chaque fois qu'ils sont en vacances, créent une situation compliquée, notamment sur le littoral.

Ce qui nous paraît extrêmement important, c'est que la Communauté, pour la première fois, s'inscrive dans un processus où la sécurité est prise en compte, non pas la sécurité uniquement du point de vue de la répression qui est évidemment indispensable, mais aussi la sécurité du point de vue de la prévention. Et je veux féliciter les équipes de la RTM pour le travail qu'elles font dans ce domaine. On parle souvent de la police, mais là ce sont des salariés qui sont très souvent au devant de difficultés. ce sont indirectement nos salariés puisque MPM est l'autorité organisatrice des transports. Je voulais, à l'occasion de

ce rapport, leur rendre hommage et leur dire la confiance que nous avons dans le travail de sécurité qu'ils font dans les bus.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je ne voulais pas faire un mot d'esprit, mais je peux attester que M. Mennucci a très largement aidé les Marins Pompiers à me désincarcérer de l'ascenseur dans lequel j'étais prisonnier lorsque j'ai visité sa Mairie de secteur !

*(Rires, brouhaha)*

**Monsieur ROSSO.**- Je voulais simplement apporter une réflexion. Premièrement, pour avoir travaillé dans une Commission consultative au Ministère de l'Intérieur sur les polices municipales, je peux vous dire que sur 36 700 communes, seules 4000 ont une police municipale. J'ai notamment travaillé sur la déontologie. Et la sécurité, c'est l'Etat ! La police municipale n'a pas ces compétences.

L'Etat, c'est l'Etat. Et pour le moment, ce sont les Maires qui ont les pouvoirs de police. J'ai travaillé au CDG sur le Conseil de Prévention de la Délinquance. Il est très difficile pour les Maires autour de Marseille et plus particulièrement sur la Côte Bleue, de travailler sur le sujet parce que la petite délinquance se déporte sur ces communes et on ne peut pas faire de la prévention sur cette population.

Il s'agit d'un transfert de charges. En ce moment, des pétitions circulent sur la Côte Bleue pour demander aux Maires de fournir la police municipale. Les Maires de la Côte Bleue n'ont pas les moyens de contenir la sécurité et de payer une police municipale. Ce n'est d'ailleurs pas leur travail de le faire.

La sécurité, c'est l'Etat, c'est la loi et la déontologie.

*(Bravos, applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- En même temps que le vote du rapport, je vous propose la désignation de M. Christian Amiraty comme titulaire et de M. Albert Guigui comme suppléant.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

### **Le rapport est adopté à l'unanimité**

#### **29. RNOV 007-22/06/09 CC - Adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) des Bouches du Rhône - Désignations - Approbation d'une Charte de Partenariat - Attribution d'une subvention**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je vous propose la désignation des Vice-présidents concernés, Mme Samia Ghali et M. Eric Le Disses mais aussi, Mme Myriam Salah-Eddine et Mme Marie-Thérèse Cardona.

**Monsieur AMIRATY.**- Je voudrais dire deux mots sur notre adhésion à l'ADIL.

L'ADIL a été créée en 2002 dans les Bouches-du-Rhône. C'est un réseau national. Les ADIL sont inscrites dans le Code de la Construction et de l'Habitation, un peu comme les UDAF dans le Code de la Famille.

C'est une association dite de loi 1901, mais également un organe très officiel. Le but de l'ADIL est d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations en matière de logement, ce sont aussi des conseillers juridiques et financiers pour l'accession au logement. En 2008, sur 26 000 demandes, 58% concernaient le territoire de MPM. On comprend bien l'intérêt de cette adhésion pour MPM.

Je souhaiterais profiter de ce rapport pour indiquer l'avantage que les Maires vont en retirer. Cette adhésion représente aussi pour les Maires la possibilité de faire des permanences dans les communes de la Communauté Urbaine qui ne seraient pas encore

dotées de ces permanences. C'est une activité de conseil aux particuliers. Par ailleurs, il y a possibilité pour les communes qui se lancent dans la rénovation de l'habitat ancien, insalubre, indigne, de ne pas mettre en oeuvre une opération aussi lourde qu'une OPA mais de mettre en place un PIG (un programme d'intérêt général). C'est une équipe opérationnelle plus légère qui permet la rénovation des centres anciens sans passer par des procédures aussi lourdes que des OPA.

Enfin, autre avantage, l'ADIL sera à disposition des techniciens et des élus communautaires de la Communauté Urbaine pour tout conseil en matière de logement.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, je me félicite que vous ayez porté ce rapport qui propose l'adhésion à l'ADIL à l'ordre du jour.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

### **Le rapport est adopté à l'unanimité**

## **DEVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS ET PERIURBAINS**

**Monsieur MOLINO**.- Les rapports ont reçu un avis favorable de la Commission. Le groupe UPAC a émis une réserve de vote concernant l'approbation de l'avenant n°1 de la convention conclue avec le Département des Bouches-du-Rhône et la Régie des Transports pour les bénéficiaires du RMI et d'un contrat d'insertion.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- M. Benzi demande la parole, cela va être un grand moment.

**Monsieur BENZI**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai été un peu gêné Monsieur le Président pour vous tout à l'heure dans votre réponse que vous avez faite à M. le Sénateur Bruno Gilles parce que je crois quand même que vous ne manquez pas d'air.

Pendant environ 12 ans, vous n'y étiez pas, mais vos collègues ont voté contre l'incinérateur, nous ont fait 30 procès contre l'incinérateur et vous avez l'audace de nous dire : « On n'était pas au courant du dossier ». Tout d'abord, ce n'est pas sympathique pour M. Rouzaud ou d'autres collègues, qui étaient un peu le pendant de M. Assante sur ce dossier-là. Ensuite, je trouve que vous ne manquez pas d'audace et si j'étais trivial, je dirais qu'en campagne électorale, vous vous étiez engagés à l'arrêter. C'est pareil pour les Terrasses du Port. Alors là, ce n'est plus les bras qui m'en tombent, mais ce sont les yeux et les oreilles, quand j'entends M. Guérini, pendant sa campagne électorale, dire « on arrêtera les Terrasses du Port et on fera un moratoire. ». Soit je suis sourd, soit je suis gâteux, c'est possible, mais en guise de trahison de votre électorat...

*(Brouhaha)*

D'ailleurs, puisque les élections régionales approchent, je me suis posé une question : comment allez-vous faire au niveau de la Région ? Notre ami Karim en a déjà fait les frais. J'attends de voir les réunions. Cela me choque un peu d'autant plus que vous le savez, je ne m'en cache pas et cela me met souvent dans une position ennuyeuse mais je suis discipliné, je suis le seul élu à avoir voté contre la gouvernance partagée. D'ailleurs à chaque séance, je me rends compte que j'avais raison. On verra à l'arrivée... D'autant que dans cette affaire-là, rassurez-vous, personne ne sera gagnant, surtout pas vous !

Maintenant, j'interviendrai sur le rapport n°34.

Le rapport aujourd'hui à l'ordre du jour a pour but d'adopter la contribution financière de MPM aux nouveaux tarifs de la RTM.

Monsieur le Président, je suis abonné à la RTM et il est vrai que je prends un peu plus le tramway que le métro. Tous les jours, j'attends le tramway et je vois votre visage sur le quai.

Je serais curieux de savoir combien cela a coûté car c'est la première fois depuis que je suis élu que je vois un grand élu utiliser le service public à des fins personnelles.

Un de vos collaborateurs m'a répondu : « *Vous avez raison, mais le Président ayant un déficit de notoriété, il fallait bien le placer quelque part* » !

Je vous avoue qu'en tant que démocrate et élu, je suis un peu choqué, non pas de vous voir, Monsieur le Président, parce que vous êtes bel homme, mais je ne suis pas trop sûr que le but de la RTM soit de faire la publicité de son Président.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je vous signale que ce service est gratuit, au cas où vous ne le sauriez pas.

**Monsieur BENZI**.- Alors, c'est encore pire pour vous !

**Monsieur LE PRESIDENT**.- C'est gratuit, cela est stipulé dans le contrat, nous l'utilisons à part égale avec la Ville de Marseille.

**Monsieur BENZI**.- Même mon ami Gérard Collomb n'a pas osé le faire à Lyon.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- J'ai osé !

**Monsieur BENZI**.- Je poursuis.

Nous ne referons pas le débat sur ces tarifs mais je crois qu'il est tout de même nécessaire de revenir en détail sur ces tarifs.

En effet, outre la diminution du tarif solo de 20 centimes d'euros qui sert de paravent médiatique, nos concitoyens ont le droit de connaître toutes les arcanes de ces modifications.

Ces nouveaux tarifs souffrent d'un triple contresens : Economique – Pratique – Social.

D'un point de vue économique, la hausse des abonnements remet en cause tout simplement les principes de bonne gestion.

Pour toute entreprise publique comme privée, la recherche de revenus récurrents, sous forme d'abonnement par exemple, est une nécessité.

Par ailleurs, la diminution du ticket solo va augmenter son utilisation. Elle est pourtant la plus pénalisante pour les chauffeurs de bus qui perdent un temps précieux à chaque arrêt.

De plus, la hausse de l'utilisation du ticket solo ne va pas inciter à la souscription d'abonnement et nous en revenons au contresens économique.

Enfin, sous couvert d'aide aux plus démunis, cette nouvelle tarification est un contresens social.

La RTM propose depuis de nombreuses années des tarifs spécifiques pour les populations en difficultés en particulier les allocataires du RMI, les personnes âgées, les jeunes et les chômeurs. Et enfin, je tiens à souligner la fameuse loi de M. Borloo qui fait que les entreprises vont prendre en charge 50% des tarifs transports de leurs salariés. Merci M. Sarkozy !

Alors Monsieur le Président, ce rapport ne modifiera pas l'application des nouveaux tarifs entrée en vigueur dès le premier juin dernier, nous en sommes parfaitement conscients. Nous voterons donc pour. Cependant, je crois que nos concitoyens avaient le droit à des explications et à la vérité.

Je vous remercie.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci Monsieur Benzi. S'agissant de la RTM, je crois que M. Habrant, lors du vote de la nouvelle tarification, avait déjà fort bien argumenté sur cela, même si l'on n'est pas d'accord avec lui.

Pour le reste, j'avais raison, c'était vraiment un grand moment et je vous remercie pour ce moment Monsieur Benzi.

**Monsieur MAGRO**.- Nous n'avions pas prévu d'intervenir sur ce sujet, je ferai une brève intervention et une proposition à la fin de celle-ci.

C'est vrai que l'on peut se poser la question de savoir si l'on a bien fait de voter en mars dernier la nouvelle grille tarifaire.

La réponse est qu'il est sûrement trop tôt pour répondre surtout qu'elle n'est en fonction que depuis le premier juin. Elle suscite satisfaction avec la baisse de 16% du ticket solo et il est vrai que cela a été un support de communication qui a eu le mérite de faire en sorte que les citoyens puissent s'intéresser à la question des transports publics. Mais elle porte en elle des éléments contradictoires qui posent une interrogation voire une incompréhension puisque cette baisse s'accompagne d'un certain nombre de hausses qui ne sont pas toujours bien comprises.

Je pense que l'objectif général est de faire progresser durablement les utilisateurs du transport public et les utilisateurs réguliers, de manière à ce que les usagers du ticket solo soient en baisse et les autres usagers en hausse. La politique tarifaire depuis 2001 n'est pas toujours complètement limpide de ce point de vue pour arriver à une fidélisation de l'usager.

Après la série d'interventions que nous venons d'entendre sur cette question, on pourrait proposer aujourd'hui de poursuivre la réflexion. On peut imaginer de saisir le futur Conseil de Développement sur cette question par exemple. Mais on a également besoin d'une étude fine sur les usagers et les usages en rapport avec les différentes recettes commerciales, depuis 2001 et dans la période actuelle. Je pense que cette étude nous serait très utile pour faire les meilleurs choix pour le futur dans le domaine des grands aménagements en transport. Alors qu'aujourd'hui, nous travaillons aussi sur le SCOT du point de vue des transports et des déplacements, nous avons besoin aussi d'avoir une vision sur ces questions car nous ne l'avons pas.

Donc pour ne pas laisser la vedette uniquement à Jean-Marc Benzi, j'ai pensé que je devais dire quelques mots. Je m'excuse de ne pas faire les mêmes compliments que ceux qu'il vous a adressés, Monsieur le Président, car on serait sûrs de faire la une de *La Provence*. Si plusieurs élus disent que vous êtes bel homme, cela devrait produire des effets.

Je propose donc qu'on lance cette étude sur les usagers et les usages en rapport avec les différentes recettes commerciales.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je pense que la RTM procèdera à ce type d'études sur une période d'une année.

**Monsieur ZERIBI**.- Je me sens obligé de prendre la parole Monsieur le Président, mes chers collègues. Je ne m'attendais pas à ce qu'il y ait un débat alors que tout cela a été voté lors de notre dernier Conseil Communautaire et entériné par le Conseil d'Administration de la RTM.

Il faut quand même dire deux mots sur la grille tarifaire car j'ai l'impression que l'on ne maîtrise pas bien ce dont on parle. On a baissé le prix du titre à l'unité qui était le plus cher de France, ce qui était inacceptable.

Je crois que les 13 millions d'usagers qui utilisent ce titre peuvent se réjouir de cette initiative.

Nous avons augmenté l'abonnement mensuel relatif aux salariés, il est vrai, mais nous profitons d'une mesure gouvernementale intéressante qui s'appelle la Prime aux Transports. J'ai pour habitude de dire que lorsqu'une mesure est bonne, elle est bonne. Arrêtons le débat stérile du clivage pour ou contre Nicolas Sarkozy. Les personnes qui prennent les transports en commun aujourd'hui ont envie que l'on soit cohérent dans notre démarche globale. Nous l'avons été en baissant ce titre à l'unité, en permettant avec la Prime aux Transports de ne pas sanctionner le pouvoir d'achat des salariés qui ont un abonnement à 17.50 euros par mois. C'est le moins cher de France sur les grands réseaux.

De plus, en discutant avec les services de la Communauté Urbaine et de la RTM, nous avons pensé que pour fidéliser nos concitoyens aux transports en commun et les inciter à faire ce choix, il fallait offrir la carte personnelle qui était payante jusque-là. Cette carte permet de recharger le titre à 1.26 euro et de se doter du nombre de voyages souhaité. Cela s'appelle la fidélisation car la personne est obligée de venir se renseigner sur les tarifs RTM munie d'une pièce d'identité et d'une photo. Donc de ce point de vue, nous espérons inciter ceux qui auront fait le choix de la carte personnelle gratuite à venir vers nos abonnements.

Nous avons toujours maintenus les mêmes avantages sociaux sur les chômeurs, sur les personnes de plus de 65 ans non imposables, sur les Rmistes, et sur les contrats d'insertion. Nous avons étendu les mesures sociales aux personnes titulaires de la CMU. Elles bénéficient désormais de 50% de réduction sur nos titres.

Donc, arrêtons ces faux débats, s'il vous plaît ! Il nous fallait donner de la cohérence à une grille tarifaire qui n'en n'avait pas. Et j'ai envie de dire que la RTM n'est pas une association à but non lucratif, c'est une entreprise. La RTM se doit d'être efficace économiquement et utile socialement. C'est ce que nous avons voulu mettre en œuvre avec cette grille tarifaire.

Alors pas de démagogie ! Il est trop facile de lancer des anathèmes aujourd'hui. Un travail a été fait par les services qui mérite d'être respecté au regard de ce qui n'avait pas été fait pendant de longues années !

L'évolution à venir viendra. Je l'espère. Le syndicat mixte des transports doit aussi aider à parfaire la coordination sur l'ensemble de nos réseaux afin d'avoir plus de lisibilité. Nous ferons peut-être un bilan en fin d'année des évolutions que nous avons actées il y a quelques semaines. Je le proposerai personnellement.

Arrêtons les débats politiques qui font plaisir à mon ami Jean-Marc Benzi qui m'a bien fait rire. Mais au-delà de ça, je crois qu'il faut être sérieux.

*(Applaudissements)*

### **30. DTUP 001-22/06/09 CC - Compte rendu d'activité 2007 de la concession du Tunnel Prado Carénage**

**Madame LOTA**.- Avis favorable.

**Monsieur TALAZAC**.- Je souhaiterais Monsieur le Président faire une remarque sur le rapport n°30 qui constate le compte rendu d'activité du tunnel Prado Carénage.

Plus de 16 millions de véhicules en une année franchissent ce tunnel. Cela montre combien qu'il contribue largement à désengorger le centre-ville et à l'objectif du Plan de Déplacements Urbains et du Plan de Déplacements Communautaires à savoir enlever les voitures du centre-ville. Il y contribue de la même façon que les autres tunnels dont nous avons engagés les travaux durant le mandat précédent, Dunkerque, Saint Charles, Louis Rège, la Joliette. Cela démontre aussi la nécessité de continuer les grands travaux d'infrastructure qui sont prévus dans le cadre du Plan de Déplacements Communautaires de

façon cohérente avec les transports en commun, les parkings, avec les tarifs de stationnement.

Les deux grandes infrastructures qui concernent plutôt le quartier Sud sont le tunnel Prado Sud et le boulevard urbain sud.

Pour le tunnel Prado Sud, Monsieur le Président, je voudrais manifester notre inquiétude. Vous avez tout à fait légitimement manifesté votre souhait de respecter totalement le compte rendu du commissaire enquêteur, ses conclusions et ses recommandations. Soulignons que ces avis techniques sont largement connus et depuis longtemps, que les mêmes se sont posés pour le tunnel Prado Carénage, que la réduction éventuelle du calibre du grand émissaire est une chose qui a été traitée il y a 15 ans de cela pour le tunnel Prado Carénage. Nos services sont parfaitement au courant du sujet et peuvent très facilement vous éclairer. Nous ne manquons pas à la Communauté Urbaine d'ingénieurs de très haut niveau qui peuvent facilement vous donner cet avis que vous demandez légitimement.

Ne prenons donc pas de retard, car je note que les grandes difficultés de ces travaux (et je parle avec l'expérience du tramway), ce ne sont pas tant les travaux eux mêmes que le phasage entre les différents intervenants. Or, EDF doit intervenir sur Rabatau pour déplacer une ligne électrique. EDF ne peut faire ces travaux que pendant le mois d'août pour des raisons techniques impérieuses.

Donc, retarder les travaux, la déclaration de projet, ou tout ce qu'il faut faire pour la suite des travaux, risquerait de décaler d'une année entière et nous faire perdre une année pour la réalisation de ces travaux. Ce n'est pas envisageable.

Je souhaite Monsieur le Président, que vous nous rassuriez sur le fait que les travaux d'EDF, indispensables au tunnel Prado Sud, soient bien engagés dès cet été pour ne pas perdre de temps. Merci.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Cher Monsieur, je me suis déjà exprimé tout à l'heure et je pense que vous m'avez mal entendu.

Tout d'abord, le commissaire enquêteur a repris les réserves qu'avaient fait les services sur les problèmes d'écrêtage du grand émissaire. Cet écrêtage est de 50 centimètres sur une longueur suffisamment importante pour changer le cubage du grand émissaire. A partir de là, mes services et les brillants ingénieurs auxquels vous faites allusion me font savoir qu'il y a un risque qui mérite d'être étudié. J'en ai fait part au commissaire enquêteur et je m'aperçois que le commissaire enquêteur reprend ces inquiétudes-là et veut, lui aussi, des garanties par rapport aux réserves qu'il émet.

Je rencontre le constructeur qui me dit : « Il n'y a pas de problème, nous allons vous éclairer ». Il me donne un dossier qui doit faire 80 centimètres d'épaisseur le 11 juin dernier. Nous sommes en train de l'étudier. D'après les premiers retours que j'en ai, les conclusions ne sont pas très significatives. C'est assez nébuleux.

D'autre part, le constructeur s'est engagé à faire une maquette à l'échelle et à procéder à une expérience réelle en faisant passer de l'eau dans la maquette représentant le grand émissaire pour voir si le grand émissaire sera suffisant pour absorber les grandes quantités d'eau qui sont le fait de la Ville de Marseille.

Vous savez qu'à Marseille, il y a des résurgences d'eau dans nombre de rues du quartier et certaines personnes ici peuvent en témoigner. On me signale aussi un risque de pollution des plages du Prado.

Bien que je sais qu'un contrat signé par mon prédécesseur nous lie et que je suis tenu de le respecter, je ne suis pas tenu, en tant que Président de la Communauté Urbaine, de prendre des risques car j'ai justement la responsabilité de la Communauté Urbaine.

A partir de là, je ne ferai pas prendre le risque à l'institution que je préside d'une pollution des plages du Prado ou de résurgences encore plus fortes que celles d'aujourd'hui, dans les quartiers autour de Rabatau. Voilà quelle est ma position. Elle est ferme et définitive. Je suis tenu par un contrat. Le tunnel Prado Carénage se fera. Je déciderai de faire délibérer sur le début des travaux quand j'aurai des garanties nécessaires. Pour l'instant, elles ne me sont pas données, quoi que vous en pensiez.

*(Applaudissements)*

**Monsieur ESPINOSA.**- Nous ne pensions pas intervenir sur ce rapport, mais avec tout le respect que je vous dois, avec tout le respect que l'on doit avoir pour les collectifs du Prado Sud qui sont dans la salle, avec tout le respect que l'on a en tant qu'association Ecoforum, nous sommes contre ce tunnel tout comme nous ne sommes pas d'accord avec le tunnel Prado Carénage.

Il ne faut pas oublier, et je dis cela à la Droite, qu'il y a 10 ans Renaud Muselier et moi-même étions contre la cheminée du tunnel Prado Carénage qui sort rue Paradis. Ce sont 50 000 voitures par jour qui passent. Par ailleurs, ce qui est très grave par rapport à cette cheminée, c'est que l'on autorise à Marseille la construction de deux immeubles à proximité dont les habitants sont en train de s'intoxiquer avec 50 000 voitures par jour.

Par ailleurs, avoir un tunnel payant dans une ville comme la nôtre est discriminatoire. La seule chose que je pourrais vous dire c'est qu'en matière de déplacements urbains, faire ce que l'on va faire revient à faire de la politique tout voiture et c'est une politique que nous ne voulons pas.

*(Applaudissements)*

**Monsieur FOUQUET.**- Je vais essayer d'être bref pour ne pas refaire le débat. Monsieur Talazac, circulez, voyez !

On nous dit que mettre les voitures en souterrain libère la surface ! Je ne l'ai jamais constaté. Allez aujourd'hui voir ce qui se passe dans l'avenue du Prado car là on est dans le 8<sup>ème</sup>, dans des endroits où cela circule bien. A partir du Rond Point du Prado, il n'y a plus d'embouteillage. C'est en rentrant dans le centre-ville qu'il y a des embouteillages.

Il faut savoir qu'il y a des choses urgentes à faire. Peut-être y en a-t-il à faire en matière de circulation, mais il n'y a pas aujourd'hui à mettre les voitures en souterrain car elles polluent autant. Vous voulez faire passer 50 000 voitures dans un tunnel, ce sont toujours 50 000 voitures qui polluent !

Je veux bien que l'on fasse quelques petits aménagements, mais sachez premièrement, que ce tunnel Prado Sud, c'est 5 ans de travaux ! Que vont faire les gens ? Qu'allez-vous faire Monsieur Talazac ? Vous allez prendre la Corniche, comme tout le monde, car la Corniche, ce n'est jamais embouteillé !

Et je ne parle pas du tunnel...

Il faut savoir que lorsque quelque chose se passe à un endroit, cela se répercute sur un autre endroit. Aujourd'hui, les gens qui vont arriver au carrefour du Rond Point du Prado et vont voir les travaux, vont aller ailleurs, ils vont aller sur Schloessing, sur Rabatau, sur la Corniche. Si c'est cela résoudre les problèmes, je vous dis non !

**Madame PALLOIX.**- Monsieur le Président, je ne reviendrai pas sur le problème hydraulique parce que vous avez bien tracé le problème complexe que nous avons aujourd'hui avec ce tunnel. Je suis quand même un peu inquiète lorsque j'entends M. Talazac, qui a été Président de la Commission Voirie et Signalisation à la dernière mandature, raconter ce qu'il raconte sur le Tunnel Prado Sud. Ce dossier est un déni d'équité. Je ne sais pas qui l'a conçu, je ne veux pas lancer d'anathème à quiconque, mais franchement, je reconnais qu'il vaut mieux être du côté de Vinci Eiffage aujourd'hui que du

côté de la Communauté Urbaine. Car c'est bien un dossier qui est pour Vinci Eiffage, pour le privé, mais qui n'est certainement pas pour l'intérêt général.

Je voudrais reprendre ce qui a été dit par mes collègues, de façon un peu différente parce que le tunnel Prado Sud est un dossier que je suis depuis le début.

Monsieur Talazac, vous nous dites que nous sommes obligés d'aller vite car au mois d'août EDF doit faire des travaux. Je vous signale quand même qu'il y a déjà beaucoup de travaux qui sont entrepris pour le tunnel alors qu'ici même, nous n'avons pas encore voté et cela, c'est un déni de démocratie ! Les habitants me le disent au quotidien. Il faut savoir de quoi l'on parle !

Quand on voit aujourd'hui l'état du boulevard Rabatau lorsqu'il y a des embouteillages, (et je le vois tous les jours parce que je travaille à côté) on devrait faire un test plus important pour savoir exactement ce que cela va donner avec les camions lorsqu'il n'y aura plus qu'une voie dans chaque sens. Est-ce cela l'écologie ? Les camions rouleront sur ces voies car ils ne pourront pas prendre le tunnel et vous le savez.

Actuellement tous les véhicules des quartiers Sud se déversent sur le boulevard Rabatau. Vous avez donné l'accord pour que le Rond Point du Prado soit bloqué. Il n'y aura plus que deux voies au lieu d'en avoir trois et l'on ne pourra plus circuler. Trouvez-vous cela normal ? Vous ne connaissez pas le dossier Monsieur, vous ne le connaissez pas !

*(Applaudissements)*

**Monsieur AMIRATY.**- Je voudrais insister sur un point du rapport présenté. On nous présente le chiffre d'affaires de 2007 qui est de 33 millions d'euros. La résultat net 2007 est de 10 millions d'euros, en progression entre 2006 et 2007 de 900 000 euros. Je trouve que le tarif de passage est très onéreux. Pour y passer assez souvent, je m'aperçois que c'est très cher pour les ménages qui travaillent et qui doivent l'emprunter tous les jours.

Je souhaitais Monsieur le Président attirer votre attention sur le fait suivant. Jusqu'en 2005, l'augmentation se faisait annuellement sur un indice +0.35 avec une référence au prix du tabac qui amenait ce prix du passage à un niveau très élevé. Ce n'est qu'après 2005 que l'on a signé un avenant pour permettre une indexation plus correcte sur le coût de la vie. La période de 1999 à 2005 a été impactée d'une manière tout à fait anormale si bien que durant cette période, on a eu des taux d'augmentation qui font que maintenant, on trouve le passage très onéreux.

Quand on pense que le chiffre d'affaires et le résultat net sont en augmentation de 30% par an, il faudra s'interroger à l'avenir sur la manière dont on rédige les concessions, sur la manière dont on indexe les prix et pourquoi pas revenir vers la Société du Tunnel Prado Carénage et essayer de négocier quelques petites compensations si cela est possible au regard de cette indexation scandaleuse, qui a été appliquée de 1999 à 2005 et qui fait que maintenant le prix du passage est aussi cher.

Nous avons une concession de 30 ans. Il nous reste 20 ans, nous avons été plombés par ces premières années d'indexation. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les choses se régulent plus normalement, mais nous sommes arrivés à un prix qui est difficilement supportable par les usagers.

Ce sont 16 millions par an, presque 50 000 véhicules qui passent par jour. C'est énorme pour le coût des ménages et des habitants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je précise que ce ne sont pas 16 millions d'usagers, mais 16 millions de passages par an. Le nombre d'usagers est certainement nettement inférieur vu le coût assez discriminant effectivement.

31. DTUP 002-22/06/09 CC - Approbation d'une convention de gestion du parking du Rouet avec la commune de Carry-le-Rouet

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

32. DTUP 003-22/06/09 CC - Contrat de délégation de service public de desserte maritime de l'Archipel du Frioul - Approbation de l'avenant n° 5 relatif à deux nouveaux tarifs de transport scolaire

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

33. DTUP 004-22/06/09 CC - Approbation d'une convention pour l'acquisition de titres permettant l'accès au réseau RTM des élèves, apprentis et étudiants résidant sur le territoire communautaire

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

34. DTUP 005-22/06/09 CC - Approbation de l'avenant n°4 relatif au contrat à contribution financière forfaitaire pour l'exploitation des services de transports publics urbains de Marseille Provence Métropole avec la Régie des Transports de Marseille (RTM).

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

35. DTUP 006-22/06/09 CC - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention conclue avec le Département des Bouches-du-Rhône et la Régie des Transports de Marseille pour les bénéficiaires du RMI titulaires d'un contrat d'insertion ou pour les titulaires de l'API résidant sur les communes de Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques et Septèmes-les-Vallons

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**UNE AGGLOMERATION ECO RESPONSABLE**

**Madame VASSAL**.- Monsieur le Président nous avons examiné les rapports que M. Rouzaud va vous présenter et avons rendu un avis favorable sur l'ensemble de ces rapports.

Je voulais également profiter de l'occasion pour vous faire un compte rendu du travail que nous avons effectué en Commission sur le thème du tri sélectif. Nous avons, après l'examen des rapports, travaillé sur cette problématique. La volonté des élus est de développer sur l'ensemble du territoire, ce tri sélectif. Aujourd'hui, nous sommes dans l'attente d'un planning pour pouvoir connaître l'implantation des différents points de tri sélectif, surtout en porte à porte dans les communes environnantes car sur la commune de Marseille, c'est déjà assez bien couvert.

Le souhait de l'ensemble des élus est de mettre en place une véritable communication car on se rend compte que la population ne connaît pas bien le dispositif. Nous avons auparavant une quarantaine d'éco-ambassadeurs. Aujourd'hui, nous n'en avons plus que 27 pour des raisons diverses et variées. Je pense que les personnes au fur et à mesure ont souhaité faire des changements de poste, c'est tout à fait légitime. Nous serions tout à fait intéressés par un développement de ces éco-ambassadeurs qui sont de véritables porte-paroles et qui viendraient en complément de la police de la propreté qui a plus un rôle répressif alors que l'éco-ambassadeur aurait un rôle un peu plus éducatif. La demande des membres de la Commission consiste donc à augmenter l'effectif de ces éco-ambassadeurs pour sensibiliser la population à une meilleure utilisation du domaine public. Cela permettrait aussi de faire des économies au niveau du traitement de la propreté. Je pense que cela irait dans le bon sens des choses.

Actuellement, nous avons constaté un certain découragement des habitants surtout sur les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements où le tri sélectif ne se fait pas dans des conditions optimales. Les habitants font l'effort, mais dernière, ils ne voient pas leur bac jaune collecté le bon jour, au bon moment. Faire un effort pour ensuite remettre les ordures triés dans le bac des ordures ménagères classiques, c'est un peu dommage. Il faudrait plus travailler sur ce point afin que cela soit plus efficient.

En dernier lieu, certains de nos collègues nous ont demandé de travailler sur la problématique du désherbage. Je me retourne vers ma collègue, Mme Caradec qui au niveau municipal a mis en place un système qui fonctionne bien dans les parcs et jardins. Les services vont se rapprocher des services de Mme Caradec pour mettre en place un système un peu équivalent sur le traitement du domaine public puisque cela tient aussi au respect de l'espace public.

Je pense que nous allons continuer à travailler sur ces problématiques toujours en liaison avec notre Commission. C'est le but de cette Commission avec aussi la volonté d'améliorer l'avenir mais aussi ne pas occulter le passé. Cela se fait dans de bonnes conditions et nous sommes favorables au fait de poursuivre ce travail dans le cadre de notre Commission « Une Agglomération Eco Responsable ».

Si vous le permettez, Monsieur le Président, je voulais profiter également du fait que j'ai la parole pour vous dire que le Conseil d'Administration du Conseil Mondial de l'Eau a retenu Marseille pour son 6<sup>ème</sup> forum en 2012.

*(Applaudissements)*

Il est vrai que cette décision vient au terme d'un processus qui a duré plus d'un an et qui nous a conduit à une finale entre deux villes et deux pays, la France et Marseille contre l'Afrique du Sud et Durban. La France et Marseille ont été choisies pour l'organisation de ce forum. C'est vrai que le Conseil a mis en avant et a été séduit par l'enthousiasme de notre projet, l'engagement de la France et de Marseille et surtout l'originalité du dossier qui va permettre de lancer un processus sur trois ans qui aboutira sur un forum en 2012 avec un

sommet des Chefs d'Etat qui regroupe plus de 20 000 personnes autour de cette problématique.

Je tenais à remercier l'ensemble des partenaires qui nous ont aidés, qui ont été à nos côtés pour l'obtention de ce forum. Ça a été un travail d'équipe. Je remercie, en premier lieu, le Président du Conseil Mondial de l'Eau, Loïc Fauchon qui s'est beaucoup investi, qui avait laissé sa présidence pour qu'il n'y ait pas d'amalgame entre son poste et la candidature de la France, mais aussi le secteur privé qui s'est engagé. Je tenais aussi à remercier l'ensemble des collectivités territoriales, le Conseil Général, le Conseil Régional et vous-même Président et la Communauté Urbaine qui nous avez soutenu dès le premier instant.

Nous devons continuer dans ce sens. Mi octobre, nous allons signer un contrat pour mettre en œuvre tout cela. Il va y avoir une phase de négociation très importante sur le plan financier. Je suis sûre que nous allons continuer ensemble dans ce sens pour faire avancer la cause de l'eau. En tout cas, merci pour votre engagement, et j'espère qu'il continuera par la suite.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Merci Madame Vassal. Je n'ai pas de commentaire négatif à faire sur votre intervention, bien au contraire. Le tri sélectif aujourd'hui, c'est peut-être un peu mieux, mais il faut encore beaucoup travailler. Nous avons beaucoup à faire et nous en sommes très conscients. C'est un sujet extrêmement important pour l'ensemble de la problématique des déchets. C'est une des bases importantes pour parvenir à avoir moins de déchets à incinérer et à méthaniser.

S'agissant du Conseil Mondial de l'Eau, notre candidature n'était pas gagnée d'avance car nous avons à faire face à une ville concurrente Durban qui a le vent en poupe au niveau médiatique car l'Afrique du Sud est un pays en plein développement. Nous avons gagné car toutes les collectivités territoriales, comme pour Marseille Provence 2013, se sont mobilisées. Je crois que c'est la bonne méthode. Il faut être très solidaire lorsqu'il s'agit de l'image de Marseille et de l'image de notre environnement immédiat, c'est-à-dire la Provence.

Je n'ai qu'une chose à dire : je suis fier pour notre ville, je suis fier pour notre Communauté Urbaine et je suis fier pour l'ensemble des collectivités voisines d'avoir gagné le Conseil Mondial de l'Eau car c'est très important en terme d'image. Aujourd'hui, chaque fois que Marseille est concurrente, on s'aperçoit qu'elle gagne et cela fait plaisir à tout le monde et particulièrement au Président de collectivité que je suis.

### **36. AGER 001-22/06/09 CC - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2008**

**Monsieur ROUZAUD.** - Ce rapport est traditionnel puisque tous les ans, il s'agit de vous présenter ce service. Certes, c'est une forme un peu convenue.

Pour prolonger ce que vient de dire Mme Vassal au sujet du tri sélectif, vous verrez à la lecture du rapport qu'il y a une légère diminution des tonnages d'ordures ménagères globales, mais une augmentation sensible des tonnages triés sélectivement, que ce soit en points d'apport volontaire ou en porte à porte. Je crois que cela va dans le bon sens et que nous mettons tout en œuvre pour intensifier ce dispositif.

J'aborderai un autre problème plus lié à l'actualité qu'à ce rapport concernant l'année 2008. M. André Molino en parlera également je pense.

Nombre de départements ne prennent pas en compte les tonnages de déchets qu'ils vont avoir à traiter. La facilité consiste à fermer les décharges, à fermer les centres d'enfouissement, c'est très populaire, c'est très porteur, sauf que, je le dis depuis des années, les déchets, au final et quel que soit le mode de traitement retenu, il faudra bien les

mettre quelque part. Depuis des années, le département des Bouches-du-Rhône accueille des déchets qui viennent d'autres départements. Le Préfet avait refusé la venue de déchets de l'Hérault, je n'y voyais pas là une quelconque raison liée une coloration politique, puisque les déchets ne sont ni de Droite, ni de Gauche, mais devant et bientôt, ils seront autour de nous. Toujours est-il que nous avons refusé les déchets de l'Hérault il y a quelques années. Pourquoi pas ? Cela nous permettait des capacités de tonnages supplémentaires.

Nous allons accepter à partir du 16 ou du 17 juillet, 90 000 tonnes de déchets venant des Alpes Maritimes. 90 000 tonnes, ça n'est pas rien. Sachant qu'Entressen ferme dans quelques mois, sachant que nous n'aurons de déchets à enfouir de par le contrat qui nous lie à la Société Everé, il faudra bien qu'Everé mette ces déchets quelque part. Sauf à ce qu'il y ait des norias de camions traversent le département pour aller dans un autre département ou à proximité d'autres décharges, cette question mérite d'être traitée.

S'agissant de ce rapport, je vous demande de l'accepter avec un avis favorable.

**Monsieur MOLINO.**- Comme vient de l'indiquer mon ami Antoine Rouzaud, vous savez qu'une décision a été prise par le Préfet d'accueillir sur le CET de Septèmes-les-Vallons 90 000 tonnes de déchets provenant des Alpes Maritimes.

Je me suis positionné avec l'équipe municipale contre ce projet. D'un côté on avance qu'il y a des problèmes de circulation mais de l'autre, on fait venir des déchets d'autres départements....

Comme je l'ai indiqué à Radio France, cela signifie que les bons élèves sont pénalisés car les Bouches-du-Rhône font de gros efforts en matière de déchets tandis que dans les Alpes Maritimes, rien n'a été réglé. En 2001, j'avais déjà attiré l'attention sur cela.

Ce que je vous demanderai Monsieur le Président c'est que la Communauté Urbaine puisse faire part de son mécontentement. C'est assez regrettable mais la décision est prise puisque cela devrait prendre effet à compter du 17 juillet. Je crois qu'il faut que l'on se mobilise pour faire changer les choses.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Merci Monsieur Molino. Une lettre est en préparation dans les services pour alerter le Préfet sur ce que vient de dire Antoine Rouzaud et ce que vous venez de dire. Bien entendu, les départements qui se déchargent de leurs centres d'enfouissement ou autres process, renvoient leurs ordures ménagères sur d'autres départements. De plus en plus de départements se déchargent de ce problème et les départements restants ne vont pas pouvoir tout absorber.

Les décharges ne sont pas éternelles. On est là devant une vraie problématique qu'il va falloir très vite traiter dans les années à venir sinon le problème des déchets éclatera au visage de toutes les collectivités quelles qu'elles soient.

**Monsieur GILLES.**- Monsieur le Président, permettez-moi de saisir ce rapport ou ceux qui suivent pour très rapidement vous dire quelques mots sur la propreté dans les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissements avec deux remarques : une félicitation et un point d'interrogation.

Une félicitation tout d'abord – cela arrive aussi dans ma bouche, certains doivent être étonnés – pour le 2<sup>ème</sup> comité de suivi propreté qui s'est tenu le jeudi 18 juin à la Mairie des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissements avec votre Vice-président Antoine Rouzaud, réunion intéressante pendant presque deux heures, dans un esprit de convivialité, un esprit détendu et je tiens devant tous nos collègues, à en féliciter publiquement Antoine Rouzaud. On a été un peu taquiné, on aurait bien aimé que les 91 kilomètres de rue de ce secteur soient aussi bien nettoyés qu'une petite partie du 5<sup>ème</sup> arrondissement qui est proche à Antoine Rouzaud, mais au-delà de quelques réflexions sur les cantonnières, que nous appelons dans notre secteur municipale les « Rouzettes », on aimerait bien les voir un peu plus partout, mais en dehors de cela, ce sont plutôt des félicitations.

En revanche, une interrogation Monsieur le Président et j'ai bien écouté votre réponse lorsque sur le premier rapport, sur le compte administratif, vous m'avez répondu, et

je tends la main à votre appel au consensus, à l'unité générale. Et je vous renvoie la question en vous demandant, mais je pense que cela ne peut pas être autrement, que les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissements soient traités comme les autres secteurs municipaux, et plus particulièrement comme les autres secteurs du centre-ville et plus particulièrement, puisque l'on a beaucoup parlé de lui aujourd'hui, comme le secteur de M. Patrick Mennucci.

Je peux lui décerner des félicitations puisque tout à l'heure il nous disait : « *J'attendais que vous me félicitez* ». On peut le féliciter lorsque régulièrement, dans les pages de *La Provence*, il remet la tortue à l'eau ; il la ressort pour la montrer aux enfants ; il fait venir la girafe sur la Canebière ; il sauve une adolescente. Cet homme est presque parfait. J'avais même dit un jour Monsieur le Président, « *Patrick Mennucci fait tout et il fait même le reste* ». Vous m'aviez mal répondu sur cette formule, mais je m'aperçois qu'il fait tout et qu'il fait le reste.

En revanche, ce que l'on ne voit pas dans la presse et c'est quand même rare, il faut aller le voir sur le site internet de la mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements. Et là, je découvre avec effarement, le traitement privilégié, à moins que ce ne soit une erreur de communication de M. Mennucci, dont il bénéficie. Deux exemples rapidement : lorsqu'il publie sur son site internet la lettre aux habitants du Massalia, boulevard Camille Flammarion, face au lycée Saint Charles que j'ai fréquenté pendant une dizaine d'années, parce qu'il a un problème avec le Géant Casino, problème que nous n'avions pas résolu à l'époque, je le reconnais, sa solution est très simple. « *Nous avons voulu trouver une solution durable à ce problème en incluant le Casino dans une tournée Marché Sébastopol, c'est ce que l'on appelle les bennes à marchés, les conteneurs seront désormais sortis par le Casino au moment où la benne arrive et klaxonne* ».

Alors, Monsieur le Président, je demande la même chose : concert de klaxons dans le 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> devant les deux Casinos, les trois Unico, les trois Marchés Plus, et les vingt E.D., Schlecker et autres magasins. Est-ce que je pourrais avoir le même traitement que M. Mennucci puisque chez M. Mennucci, on klaxonne et on sort les bennes ? Chez Bruno Gilles, si on klaxonne et que l'on peut sortir les bennes, cela me fera aussi plaisir.

*(Applaudissements)*

Deuxième exemple sur les Comités de suivi propreté. Je l'ai demandé dernièrement officiellement à Antoine Rouzaud, je vous le demande et là, j'aimerais bien bénéficier des mêmes choses que M. Mennucci. Quand il fait ses comptes-rendus de visites de terrain avec des élus, le service de nettoyage, les agents verbalisateurs, tout le monde est avec lui...

**Une voix.** - Il faut garder cela pour le Conseil Municipal !

**Monsieur GILLES.** - M. Mennucci a parlé tout à l'heure de choses marseillaises, c'est la gouvernance partagée et c'est de la compétence de la Communauté Urbaine, je ne vais pas en parler au Conseil Municipal. Cela n'intéresse pas le Conseil Municipal.

Mon dernier propos, Monsieur le Président je vous en ai fait part et ainsi qu'à Antoine Rouzaud concerne à titre personnel mon opposition sur le projet de privatisation du 4<sup>ème</sup> arrondissement. Je ne pense pas que ce soit une solution intéressante à apporter aux habitants de ce secteur. Là aussi, à la sortie d'un Bureau, Mme Vassal me communique une annexe des zones de propreté renforcée, donc un document parfaitement officiel, d'un appel d'offres avec les lots du 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements. On liste les rues qui devront être plus préférentiellement nettoyées. Cela s'est fait sous la présidence de M. Gaudin, cela se fait sous la présidence de M. Caselli, c'est normal. Qu'est-ce que je vois : sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, il y a quasiment toutes les rues à renforcer ; sur le 2<sup>ème</sup> arrondissement, il y en a les deux tiers, sur le 3<sup>ème</sup> arrondissement, plus de la moitié. Lorsqu'on arrive au 4<sup>ème</sup> arrondissement, il y a deux rues : Boulevard de la Libération et Avenue du Maréchal Foch. Je me pose une question. Soit c'est très propre et il n'y a que deux rues à nettoyer donc pourquoi privatiser ou alors, on privatise, mais on demande un effort que dans deux rues

alors que, je vous le rappelle, il y a 45 kilomètres de rue sur le 4<sup>ème</sup> arrondissement, et on ne fait que des efforts sur les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissements.

Je conclurai en disant, cela ne vous aura pas échappé, que c'est une future circonscription du centre-ville que les mauvaises langues appellent déjà la « circonscription Mennucci ».

Donc, Monsieur le Président, un peu d'équité, pensez un peu aussi aux 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissements.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Monsieur Gilles, je ne suis pas au courant de ce qui figure sur le site internet de Patrick Mennucci, je vous laisse le soin d'en discuter avec lui.

Je vais bientôt vous visiter dans le cadre de mes visites aux Maires de secteur. J'aurai plaisir à le faire très prochainement. Nous aurons l'occasion de régler nombre de petits problèmes, voire d'incompréhensions.

En revanche, en ce qui concerne les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissements, il s'agissait quand même des arrondissements les plus sales de la ville. Personne ne peut dire le contraire et il est évident que l'on a fait un effort particulier sur ces arrondissements, non pas parce que c'est une future circonscription électorale, mais parce que c'était, de notoriété publique, les trois arrondissements les plus sales de Marseille. Le 3<sup>ème</sup> arrondissement est un secteur déshérité, le 2<sup>ème</sup> arrondissement est composé de très petites rues, très compliquées, avec beaucoup de voitures garées qui ne permettent de circuler que sur une voie et il est très difficile de nettoyer les rues. Je l'ai encore constaté lors de ma visite du quartier du Panier il y a quelques jours à l'occasion de la Fête du Panier. Et le 1<sup>er</sup> arrondissement, notamment à Noailles, était un endroit excessivement sale. C'est vrai que l'on a fait beaucoup de progrès dans ces quartiers. J'espère que l'on va encore en faire et que l'on en fera dans le 4<sup>ème</sup>, le 5<sup>ème</sup> et d'autres quartiers.

Notre but est d'essayer de rendre Marseille beaucoup plus propre que ce qu'elle n'est et ce n'est pas un jugement de valeur, c'est une véritable mission que nous nous sommes fixés. Nous espérons d'ici 2013 avoir une ville beaucoup plus propre que ce qu'elle n'est aujourd'hui. Je crois que l'on doit tous y concourir. Ce n'est pas un concours général entre les arrondissements. Nous sommes partis des arrondissements les plus sales et petit à petit, nous élargirons le cercle sur tous les autres arrondissements et vous verrez que nous y mettrons les moyens.

**Monsieur GILLES.** - Je le souhaite.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Nous aurons l'occasion d'en discuter lorsque je viendrai vous visiter.

**Monsieur ESPINOSA.** - Je voudrais intervenir sur les rapports 36 et 37. Je ne vais pas entrer dans le détail, mais je voudrais expliquer pourquoi je vais m'abstenir. Le problème est très complexe et il y a pour moi des manques importants dans le fond de ce dossier pour la clarté des politiques que nous sommes.

Je vous propose Monsieur le Président de vous faire parvenir, d'ici le prochain Conseil, une note pour vous expliquer les raisons assez complexes de mon vote pour ne pas les détailler ici. Merci.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Je la lirai avec intérêt.

**Monsieur FOUQUET.** - Mon expression sur ce rapport n'est pas tout à fait ordinaire. Normalement, on doit s'exprimer ici face à vous Monsieur le Président et face à mes collègues de la Communauté Urbaine. Mais j'ai aussi envie de m'exprimer puisqu'il y a aussi la presse, face aux délégataires de service public de l'eau et de l'assainissement. C'est quelque chose qui me gêne beaucoup car si M. Espinosa dit qu'il faut de longues explications, pour ma part, je n'ai pas envie de vous faire perdre votre temps et je vais vous

donner des explications relativement courtes et les raisons pour lesquelles nous sommes très prudents par rapport à ce qui se passe.

Martine Vassal vient de dire que l'on accueillerait en 2012 le Conseil Mondial de l'Eau. Tant mieux, mais je ne comprends pas, et je vous le dis comme je le pense, les contradictions de cette Ville de Marseille où d'une part on parle de l'eau la plus chère de France, hors Ile-de-France, et d'autre part des techniciens les meilleurs. Il y a quelque chose qui ne va pas mais c'est juste une interrogation.

En tout cas, je suis ravi que ce Conseil Mondial de l'Eau se déroule à Marseille. Mais d'ici là, je souhaiterais que Marseille montre l'exemple. Ce n'est pas uniquement dans les tarifs mais aussi dans la répartition de cette eau et dans la façon dont cela fonctionne.

J'ai regardé un peu partout. J'ai regardé les comptes et le rapport que vous nous avez envoyé. Je n'y comprends rien. Je ne vois pas ce qu'il faut voir. Il faut savoir que la Société des Eaux de Marseille est un groupe dans lequel il y a plusieurs sociétés et dans lequel on ne voit pas apparaître le coût réel de l'eau.

Je me suis dit : finalement pourquoi ne pas faire comme d'autres villes tout aussi grandes et tout aussi intelligentes que la nôtre et qui ont fait, comme celle de Lyon, un audit sur la gestion de l'eau. Du jour au lendemain, elle a fait baissé son coût de l'eau de 16%. Pourquoi ne pas faire comme Bordeaux qui a récupéré un chèque de 232 millions d'euros en regardant de près les comptes de la société qui gère les eaux de Bordeaux. Enfin, je cite l'exemple de Saint Etienne, qui a obtenu un rabais de 24%.

Mais que faisons-nous ? On signe, on attend que les choses se passent. Quand *Que Choisir* a donné son classement sur le prix de l'eau et des sociétés, la Société des Eaux de Marseille a porté plainte pour diffamation. Tout d'abord, je trouve cela complètement honteux. J'aimerais bien d'une certaine façon que cette plainte saute et j'aimerais bien ne pas me situer dans une ville dans laquelle on porte plainte contre une société ou un groupe indépendant.

J'ai pris ma facture des eaux de Marseille. Vous la connaissez tous puisque vous la payez tous les trois mois. J'ai regardé celle de mars 2004 et celle du mois de mars 2009. J'ai regardé l'augmentation du prix du mètre cube d'eau car tout est détaillé. (Comme c'est ce que je paie, je suis sûr du résultat et je ne risque pas d'être en prison ce soir). L'augmentation du coût du mètre cube d'eau entre 2004 et 2009, c'est-à-dire en 5 ans, est de 16.8 % sur la totalité, soit 3.35% par an. Cette ressource naturelle qui nous vient des Alpes, ces 3.35 % par an, Monsieur le Président, rapporte plus que le livret de Caisse d'Epargne !

Quant à la SERAM puisque après l'eau, je vais aussi parler de l'assainissement, on observe 25% d'augmentation par an sur les 5 dernières années soit 5% par an. Vous pourrez vérifier sur vos propres factures.

Quand je suis allé voir le personnel de la SERAM qui travaille dans la rue, je lui ai demandé : « *Les salaires sont bons chez vous ?* ». Ils m'ont répondu : « *En tout cas, ils n'augmentent pas de 5% par an* ».

Ceci étant, c'est difficile dans une assemblée comme la nôtre de prétendre gérer ou orienter les choses. C'est pour cela que les Verts ont instillé une association pour essayer de poursuivre dans le sens d'une réduction du coût de l'eau, dans le sens d'une livraison minimum aux ménages les moins aisés et pourquoi pas d'une surfacturation à ceux qui ont des piscines ou qui consomment l'eau pour nettoyer leur voiture tous les jours.

Je souhaiterais Monsieur le Président, mes amis, et nous mettons la barre très haut, que d'ici le renouvellement du contrat, chaque année l'eau baisse de 15 à 20%. Cela a été fait dans certaines villes. Je n'ai pas parlé de Paris, ou de Grenoble. Je souhaiterais que cela se fasse jusqu'à la prochaine signature (en 2012 pour l'eau et en 2013 pour l'assainissement il me semble), pendant les 3 années qui viennent, nous puissions voire une

différence. C'est un appel que je lance, c'est un appel évidemment à des gens qui ne sont pas là, mais je souhaite que cet appel soit prolongé au-delà de ce que je viens de dire.

Donc, Monsieur le Président, cette affaire n'est pas une petite affaire et nous, les Verts, feront tout sous l'angle politique, administratif, associatif et juridique pour y arriver. Merci.

*(Applaudissements)*

**Monsieur GILLET.**- Effectivement comme le constate mon collègue, d'ici 2013, nous aurons un choix à faire concernant le service public de l'eau.

Soit reconduire en négociant au mieux et en harmonisant une logique de délégation à un groupe privé, dont le niveau de compétence et la haute technicité sont mondialement reconnus ; mais tout autant que la rentabilité pour ses actionnaires. Soit construire une logique de réappropriation publique à partir du savoir-faire et de la qualité de l'outil technique d'aujourd'hui, pour restituer l'eau comme une ressource qui ne doit plus être une marchandise comme une autre.

Domestiquer l'eau a un coût. Mais parce que c'est une ressource vitale et universelle, il n'y a pas de raison d'y ajouter la rémunération d'un quelconque actionnaire.

Je crois que mon collègue a mis le doigt où ça fait mal puisque la différence de prix est belle et bien là.

Est-ce une vision idéologique ? Je pose la question. Ne convient-il pas d'en rester à un certain pragmatisme de gestion ? Pragmatisme au nom duquel la supériorité du recours à la concurrence du privé ne serait plus à démontrer ?

Je passe sur la difficulté à parler de concurrence dans un marché monopolisé par deux groupes majeurs, qui l'année dernière encore étaient associés dans ladite Société des Eaux de Marseille.

Une chose est sûre : c'est que la lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau, nous oblige d'une manière pragmatique à nous poser la question de quelle gestion.

16 communes sur 18 sont en délégation de service public et les deux autres en régie. Or on peut faire trois constats immédiats sur 2008.

Premièrement, le prix facturé à l'utilisateur a augmenté en moyenne de plus de 3% pour les réseaux gérés par le privé. Il est resté quasiment inchangé pour les deux régies.

Sans doute y a-t-il à examiner plus précisément tous les facteurs d'entretien, d'investissement, d'innovation qui peuvent entrer dans l'explication de ces deux tendances opposées. Mais le graphique comparatif des composantes du prix de l'eau, page 34, ne laisse aucun doute : la part du délégataire eau et assainissement est importante.

Deuxièmement, les écarts de tarification du mètre cube aux usagers sont très importants. Le prix minimum en régie est de 1,071 € le m<sup>3</sup> contre 2,894 € en DSP. Le prix maximum est de 2,171 € en régie, contre 3,376 en DSP

Troisièmement, en DSP et suivant les contrats, le prix du m<sup>3</sup> peut varier de 20,4% entre les deux délégataires SEM et SEERC et de 16,6% à l'intérieur de la même Société des Eaux de Marseille.

Voilà de quoi alimenter le débat. Un débat qui n'a rien d'un fantasme agité par quelques associations, comme on tente trop souvent de le faire croire.

Non seulement nous avons besoin d'avoir notre propre évaluation, notre propre contrôle des contrats de DSP – c'est valable d'ailleurs pour l'eau, mais aussi pour toutes les DSP passées par MPM. Mais surtout, nous avons besoin dès maintenant de nous mettre au travail pour construire notre réflexion et être en mesure de faire un choix ; un choix qui de

notre point de vue doit trouver la voie d'une indispensable synergie entre approche de gestion publique et pérennité du savoir faire et de l'outil technique construit depuis plusieurs décennies sur notre territoire.

La proposition avait été faite de constituer un groupe de travail sur le sujet.

Ou en est on ?

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Merci Monsieur Gillet, je crois que cela dépend de la Commission compétente, c'est-à-dire celle de Mme Vassal et du Vice-président M. Rouzaud.

**Monsieur ROUZAUD.**- Par rapport à ce que j'entends concernant ce dossier, je pense qu'il est vrai que nous devons avoir un débat.

Mais indépendamment du débat que nous voulons avoir, volonté politique émanant de ces rangs-là, c'est une obligation que la loi nous impose parce que nous renouvelons un contrat qui date de 1962 qui compte plus d'une vingtaine d'avenants. Il porte sur des montants que la Communauté Urbaine ne paie pas, mais ramené à la dépense effectuée par les Marseillais, qui avoisinent les 250 millions d'euros par an.

Vous parlez d'une diminution de quelques points : 5, 10, 50, 90, 120%, je n'en sais rien car lorsque je fais 20% de baisse sur 5 ans, je crois que ce délégués qui vont devoir nous payer le prix de l'eau, Monsieur Fouquet !

Ce débat, nous devons l'avoir avec toutes les données, avec tous les éléments que nous sommes en train de constituer. Je vous rappelle que nous avons lancé, il y a quelques mois, des audits sur les finances, l'eau etc. Ces audits nous donneront des éléments qui ne seront pas des éléments définitifs. Mais je crois qu'à chaque fois que nous allons avancer, nous allons devoir apporter des réponses supplémentaires aux questions qui se feront jour à ce moment-là.

Je vous demande, puisque Victor-Hugo Espinosa a proposé d'envoyer son explication de vote au Président Caselli, de me faire part des questions que vous vous posez lorsque vous lisez le rapport, pas dans les jours qui viennent mais dans les semaines ou les mois qui viennent. Bien que je sois délégué à l'eau et à l'assainissement, croyez-moi, la tâche n'est pas aisée et moi aussi je me pose certaines questions. Peut-être est-ce que je ne me pose pas toutes les questions ou en tout cas les bonnes questions. C'est toujours délicat car c'est un sujet que je découvre et en un an, je n'ai pas l'expérience que vous avez pu acquérir par rapport à ce dossier.

Il est vrai que nous avons affaire à des prestataires privés et il est difficile, pour ne pas dire impossible parfois, d'avoir accès à la totalité de leurs comptes. Donc, c'est long. Toujours est-il que c'est un travail auquel nous sommes attachés depuis quelques mois. J'espère que ce travail nous éclairera suffisamment pour que nous puissions faire en toute connaissance de cause un choix, car ce choix sera déterminant pour plusieurs années.

Le sujet de l'eau effectivement est un sujet important. L'eau ressource, mais aussi l'eau richesse. Nous sommes heureux de recevoir le forum du Conseil Mondial de l'Eau à Marseille, mais c'est du business aussi, non pas pour les groupes de l'eau car je n'interviendrais pas sur ce sujet-là, mais pour notre ville. Il y a un certain savoir-faire reconnu et la Société des Eaux de Marseille, je ne parle pas du groupe mais bien de la Société des Eaux de Marseille, est un fleuron de l'économie locale. C'est vrai que lorsqu'on va conquérir des marchés à l'étranger, dans le Maghreb ou ailleurs, nous sommes fiers de cela. Quand nous faisons preuve de solidarité – on pourrait revenir sur ce que l'on a vécu encore très récemment avec Barcelone lorsqu'elle était en pénurie d'eau – nous sommes fiers de cela.

Lorsque nous parlons d'investissement et que nous sommes capables de réaliser des investissements (je dis « nous » mais ce sont les Marseillais, le personnel qui travaille à la Société des Eaux de Marseille, les sociétés qui gravitent et travaillent pour la Société des Eaux de Marseille), nous sommes contents de la richesse créée.

Je crois qu'il est normal que nous souhaitions avoir ce débat. Mais, mes amis, je vous rassure, la loi nous l'impose et nous ne nous déroberons pas à cette responsabilité. En revanche, une chose est claire, si jamais nous maintenons le principe d'une DSP, au regard des enjeux, on ne décidera pas ce contrat, en 15 jours ou en trois semaines. Laissez moi du temps. Je travaille peut-être lentement, mais je le fais du mieux possible avec le peu de capacités que je peux avoir.

Je pense qu'en janvier 2010, nous pourrons commencer à avoir un débat sur ce dossier. Afin d'opter pour la meilleure des solutions possibles, il se peut que ce débat dure plusieurs mois.

Vous avez cité l'exemple de la Ville de Paris mais ceux qui ont répondu aux appels d'offres de la Ville de Paris sont les mêmes que ceux qui avaient la délégation de service public il y a quelques temps, c'est la structure administrative de gestion qui a changé. Derrière, les marchés sont détenus par les mêmes sociétés. Quand vous parlez de Saint Etienne, il me semble de mémoire que le prix était de 4.5 euros le mètre cube. Même en appliquant 35% de réduction, on arrive au prix de l'eau de Marseille.

Et enfin, quand on parle du prix de l'eau, il faut aussi parler de périmètre, de travaux etc.

C'est un débat qui ne mérite pas d'être mené à la façon café du commerce, mais qui mérite véritablement d'être mené avec tous les éléments chiffrés pour ne pas commettre d'erreur. Je vous rappelle que l'on parle là de dizaines de millions d'euros. Il faut un débat serein, construit.

J'ai dit des choses il y a un an sur ces mêmes bancs. J'entendais dire que le prix de l'eau est trop élevé à Marseille. J'entendais beaucoup de choses, je me pose toujours les mêmes questions, je vous rassure. Aidez-moi à les formuler mieux et nous avancerons tous ensemble. Merci beaucoup.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

Abstention de M. Espinosa

**37. AGER 002-22/06/09 CC - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2008**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstention de M. Espinosa

**38. AGER 003-22/06/09 CC - Localisation et suivi des véhicules de collecte et de nettoyage par GPS - Création d'une opération et affectation d'une autorisation de programme**

**Monsieur ROUZAUD.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**39. AGER 004-22/06/09 CC - Déviation de la conduite d'eau potable "DN 1000 Sud Jarret-Chave" Commune de Marseille - Affectation d'une autorisation de programme.**

**Monsieur ROUZAUD.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**40. AGER 005-22/06/09 CC - Alimentation en eau potable du Hameau de La Nerthe à Marseille (16ème arrondissement) - Affectation d'une autorisation de programme**

**Monsieur ROUZAUD.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**41. AGER 006-22/06/09 CC - Etudes et travaux sur les centres de transfert - Approbation de l'augmentation du montant de l'autorisation de programme**

**Monsieur ROUZAUD.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**42. AGER 007-22/06/09 CC - Etudes et travaux sur les déchèteries - Approbation de l'augmentation du montant de l'autorisation de programme**

**Monsieur ROUZAUD.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**43. AGER 008-22/06/09 CC - Création d'une opération et affectation d'une autorisation de programme concernant des travaux et acquisition de colonnes enterrées pour résidus urbains.**

**Monsieur ROUZAUD.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**44. AGER 009-22/06/09 CC - Création d'une opération et approbation d'une affectation d'autorisation de programme concernant les travaux et acquisition d'ascenseurs enterrés pour bacs roulants.**

**Monsieur ROUZAUD**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**45. AGER 010-22/06/09 CC - Desserte sanitaire des Caillols - lot 3 - Marseille, 12ème arrondissement - Demande d'ouverture de l'enquête publique préalable à l'institution d'une servitude administrative.**

**Monsieur ROUZAUD**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**46. AGER 011-22/06/09 CC - Approbation d'une convention avec la société Campenon Bernard pour la fourniture de matériaux terreux à titre gratuit pour le Centre de Stockage des Déchets de La Crau.**

**Monsieur ROUZAUD**.- Ce rapport est retiré car il nécessite un complément d'information quant à la qualité des terres proposées.

**Le rapport est retiré.**

**47. AGER 012-22/06/09 CC - Mise à jour des tarifs relatifs à diverses prestations de propreté.**

**Monsieur ROUZAUD**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **VOIRIE ET SIGNALISATION**

**Monsieur MASSE**.- La Commission a émis un avis favorable unanime sur tous les rapports présentés aujourd'hui en Conseil. Je vais si vous le voulez bien les rapporter au nom de notre collègue Danièle Milon.

**48. VOI 001-22/06/09 CC - Transfert en pleine propriété d'une voie de la commune de Châteauneuf-les-Martigues et de la commune de Gignac-la-**

**Nerthe à la Communauté urbaine - Approbation de l'avenant tripartite n° 1 aux procès-verbaux initiaux de transfert n° 02-1291 et n° 02-1142**

**Monsieur MASSE**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**49. VOI 002-22/06/09 CC - Transfert en pleine propriété de la place de l'Amiral Muselier à la Ville de Marseille - Approbation de l'avenant n° 1 au procès-verbal de transfert initial n° 02/1052**

**Monsieur MASSE**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**50. VOI 003-22/06/09 CC - Elargissement du chemin des Gabrielles à Ceyreste - Procédure de déclaration d'utilité publique - Demande d'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.**

**Monsieur MASSE**.- Ce rapport est retiré de fait dans la mesure où un accord à l'amiable a été trouvé avec l'intéressé, nous l'avons soumis au Bureau en début d'après-midi.

**Le rapport est retiré**

**51. VOI 004-22/06/09 CC - Déclassement du domaine public routier communautaire d'une partie de la traverse de l'Olympique à Marseille 8eme arrondissement**

**Monsieur MASSE**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**52. VOI 005-22/06/09 CC - Réparations et indemnités exceptionnelles des désordres constatés sur le domaine public communautaire lors des intempéries des 7, 8 et 9 Janvier 2009**

**Monsieur MASSE**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**53. VOI 006-22/06/09 CC - Projet d'aménagement de l'entrée Est de Châteauneuf-les-Martigues - Lancement de l'enquête publique**

**Monsieur ROUZAUD**.- Ce rapport est passé en procédure d'urgence en début de séance.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **PORTS DE PLAISANCE - PORTS DE COMMERCE – AÉROPORT**

54. POR 001-22/06/09 CC - Approbation du prélèvement automatique pour la perception des redevances d'occupation des ports de plaisance communautaires dans le cadre de leurs régies comptables

**Monsieur PICCIRILLO**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

55. POR 002-22/06/09 CC - Ports de plaisance de Marseille Provence Métropole - Admission en non valeur de créances irrécouvrables sur le budget ports et aéroport

**Monsieur PICCIRILLO**.- Avis favorable unanime de la Commission à l'exception des élus Verts qui n'ont pas pris part au vote.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme Nespoulous et MM. Sémériva, Agullo et Fouquet ne prennent pas part au vote.

### **EQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - PATRIMOINE FONCIER - PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES**

**Monsieur BERTRAND**.- Tous les rapports ont reçu un avis favorable en Commission.

56. EPPS 001-22/06/09 CC - Construction de la piscine communautaire des Gorguettes à Cassis - Autorisation de demandes de subventions auprès de tout partenaire public pour le financement de l'opération

**Monsieur ILLAC**.- La construction de la piscine a démarré.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Nous avons eu le plaisir de poser la première pierre de la piscine des Gorguettes avec les trois Maires concernés, M. Giorgi, M. Giraud et Mme Milon.

**Monsieur ILLAC**.- Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission pour demander des subventions auprès de tous les organismes et partenaires pour ce dossier.

**Monsieur HABRANT.**- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communautaires, Mesdames, Messieurs, le Conseil de Communauté a décidé le 27 juin 2002 de reconnaître d'intérêt communautaire la réalisation d'un équipement sportif sur le territoire de Cassis au lieu-dit les Gorgettes, à côté du collège.

Cet équipement qui manque aux villes de Cassis, Carnoux, Ceyreste et Roquefort-la-Bédoule va bénéficier à un bassin de vie de plus de 60 000 personnes.

Ce projet dont la première pierre a été déposée le 19 juin 2009 est un stade nautique, qui comprendra trois bassins avec gradins pouvant accueillir 200 personnes, ce type d'équipement permettra également d'organiser des compétitions Régionales et Nationales. Ce stade nautique sera le premier équipement sportif que nous allons construire, mais je suis sûr, il ne sera pas le dernier.

Ce complexe deviendra un élément déclencheur qui montrera qu'ensemble nous pouvons construire et faire fonctionner des équipements de qualité pour nos concitoyens en réfléchissant sur un lieu d'implantation qui bénéficie au plus grand nombre.

Nous avons du retard à rattraper pour proposer à nos concitoyens une offre globale de qualité en matière d'équipements sportifs pour leur permettre de pratiquer des activités physiques régulières.

L'expertise collective de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale démontre que l'activité physique ou sportive est un déterminant majeur de santé des individus et des populations à tout âge de la vie. Je n'évoque pas le rôle que peut jouer un équipement sportif dans la prévention de la délinquance.

Il manque à notre Communauté Urbaine un grand stade d'athlétisme, une piscine olympique et d'autres équipements sportifs structurants.

Nous pouvons d'ailleurs nous féliciter du projet du Palais de la Glace et de la Glisse qui ouvrira bientôt ses portes à Marseille.

Mais pour en revenir à la piscine des Gorgettes, ce qui est regrettable dans ce dossier Monsieur le Président, c'est le montage financier et les demandes de subventions en particulier.

L'arrivée tardive de ce rapport vous donnant la possibilité de solliciter des subventions auprès des différents acteurs institutionnels du secteur est particulièrement préjudiciable. En effet, les subventions d'Etat du FNDS doivent être demandées avant le début des travaux ! J'espère que vous pourrez encore convaincre vos amis du Conseil Général et du Conseil Régional de participer financièrement à ce projet déterminant pour notre territoire.

Nous pouvons quand même nous étonner et regretter qu'aucune demande de subvention ne leur ait déjà été transmise. Que serait-il arrivé si je n'avais pas posé la question sur les dossiers de subventions en Commission ? Sommes-nous assez riches pour nous le permettre ?

Nous voterons cependant ce rapport, Monsieur le Président, en espérant que vous améliorerez le montage financier des futurs projets.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je vous remercie Monsieur Habrant, mais le montage financier, ce n'est pas moi qui l'ai fait, mais l'ancienne mandature. Nous avons voté le projet des Gorgettes au tout début de la mandature si vous vous en souvenez bien.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**57. EPPS 002-22/06/09 CC - Instauration et délégation de l'exercice du Droit de Prémption Urbain Renforcé sur une partie du quartier de la Savine à Marseille 15ème arrondissement**

**Monsieur ESSAYAN**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**58. EPPS 003-22/06/09 CC - Instauration et exercice d'un Droit de Prémption Urbain Renforcé sur le territoire de la commune de Septèmes les Vallons**

**Monsieur ESSAYAN**.- L'instauration par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'un Droit de Prémption Urbain Renforcé sur les zones UB du Plan Local d'Urbanisme de Septèmes les Vallons et sa délégation ponctuelle au bénéfice de la Ville de Septèmes les Vallons contribuera à la mise en oeuvre par cette dernière de l'O.P.A.H. existant sur son territoire.

Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RELATIONS EXTÉRIEURES**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Monsieur Franceschi la Commission s'est réunie le vendredi 12 juin.

**Monsieur FRANCESCHI**.- Les cinq rapports ont naturellement reçu un avis favorable unanime de la Commission en particulier les rapports qui nous touchent tous et tout cela va au-delà de tous les clivages qui peuvent nous caractériser, à savoir le rapport concernant Marseille Capitale Européenne de la Culture 2013 et le rapport sur les Rencontres d'Averroès que l'on peut voir pour 2009 et beaucoup plus loin. A ce sujet, je souhaiterais intervenir.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Vous avez la parole.

**Monsieur FRANCESCHI**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, inutile de souligner, Monsieur le Président, la très grande satisfaction de la Commission que j'ai l'honneur de présider, quand elle s'est vue confiée, enrôlée par vos soins, le rapport concernant la convention qui lie notre institution à l'Association Marseille Provence 2013.

Dans une moindre mesure, mais nous le verrons, directement lié, le rapport concernant « les rencontres d'Averroès 2009 » nous intéresse au plus haut point.

Portés sur les fonds baptismaux dès 2006 par la volonté du Sénateur-Maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, auquel nous tenons à rendre hommage en ce jour, la candidature de Marseille qui ne relevait alors que de la gageure, a été rendue possible sous le signe de l'unité

Tout d'abord une unité politique. La Ville de Marseille, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et son Président Michel Vauzelle, le Conseil Général des Bouches du Rhône et bien sûr Jean Noël Guerini et les intercommunalités au premier rang desquelles, la vôtre

Monsieur le Président, car comme nous l'a rappelé Sir Scott lors de son entrevue, si l'union était indispensable, c'est bien Marseille qui est désignée capitale.

L'unité géographique enfin, 120 communes allant de Toulon à Arles se sont associées dans un mariage d'un nouveau genre.

Unité structurelle enfin, sous la présidence de Jacques Pfister, Président de la Chambre de Commerce de Marseille, c'est bien, et tous les acteurs engagés le savent, le projet défendu par Bernard Latarjet bordé par tous les responsables culturels, économiques qui nous a permis de l'emporter.

Avant, quelques éléments relatifs à Marseille Provence Capitale Européenne de la culture 2013, qu'il me soit permis d'évoquer brièvement l'histoire de notre ville.

Elle fut d'abord grecque 600 ans avant Jésus-Christ sur une implantation vraisemblablement antérieure, néolithique ou même l'âge de bronze, comme l'attestent certaines fouilles que nous avons eues à Saint Charles dernièrement.

Elle était romaine dès le II<sup>ème</sup> siècle avant notre ère, avant même la conquête des Gaules, Franque où pour la première fois des relations se sont établies avec la Syrie et même Alexandrie. Provençale, il faut le rappeler car nous n'étions pas française jusqu'à ce qu'en 1480 Louis XI la reçoive en dotation et en héritage du Bon Roi René.

Ces influences successives prouvent à l'évidence notre tropisme et notre ouverture méditerranéenne.

Quelques éléments maintenant relatifs à Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture en 2013.

En automne 2008, le choix du jury s'est porté sur Marseille en même qu'il s'est porté sur la ville de Kosice en Slovaquie qui portera le même titre au même moment.

Le dossier de Marseille Provence s'est basé sur un territoire élargie et un positionnement euroméditerranéen singulier dans le cadre d'actions inscrites dans la continuité.

Averroès, en tant que traducteur et diffuseur à l'Occident Chrétien des écrits de Aristote et Camus, l'homme des deux rives dont on fêtera le 100<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance en 2013, symboliseront ce projet.

Marseille Provence 2013 soutiendra et participera aux projets d'anciennes friches industrielles (la future « cité des arts de la rue » dans les quartiers Nord, les « ateliers de la SNCF » à Arles, la « Friche de la Belle de Mai », la « gare franche »).

Globalement, Marseille Provence 2013 souhaite présenter un ensemble de grands projets de création artistiques dans l'espace public des aires urbaines en rénovation.

Il propose également de développer les itinérances et les nomadismes des expositions et des spectacles.

Marseille Provence 2013 entend contribuer au développement culturel en rassemblant les acteurs, en fédérant leurs activités et leurs moyens sur quelques forts projets communs, en réduisant le nombre insuffisant de manifestations artistiques de niveau international, en réduisant l'insuffisante production artistique là encore de renommée internationale.

D'ici 2013, et vous devez tous l'avoir à l'esprit, Marseille Provence sera un territoire très différent avec notamment l'empreinte et l'œuvre de grands architectes.

Le SCOT sur ce grand territoire jouera un rôle phare et vise à mieux « concrétiser la vocation euroméditerranéenne de la métropole ». La question du tourisme, notamment culturel sera, elle aussi au cœur des préoccupations de ce grand projet.

La régénération urbaine passera par l'extension du périmètre d'aménagement Euroméditerranée ainsi que par la poursuite du GPV. Les chantiers d'équipements culturels nouveaux s'inscrivent dans ce cadre.

Je vous rappelle pour mémoire les grands projets :

- le silo
- le centre de danse en résidence
- le camp des Milles
- le J1
- le FRAC
- le Grand Saint Jean
- la cité des arts de la rue
- le CRM
- la Cité de la Méditerranée
- le joyaux MuCEM de Rudy Ricciotti
- la Friche de la Belle de Mai
- le centre international de la photographie et de l'image au sein du parc des Ateliers (Arles)

Les ateliers de l'Euroméditerranée joueront un rôle important. Le concept des ateliers de l'Euroméditerranée se déclinera selon deux axes : « le partage des midis » (migration et mémoires ; valeurs et croyances, des sexes ou des genres, le partage de l'eau dont nous venons largement d'évoquer la nécessité) et la Cité Radieuse (l'art dans l'espace public ; promeneurs, nomades, territoires ; Mille et une nuits ; tous acteurs).

Les grandes expositions de 2013 seront Albert Camus et la pensée de midi et le partage de l'eau.

Les grands rassemblements populaires seront une cérémonie d'ouverture, les voiles de la mode et une cérémonie de clôture avec la nuit des amateurs.

Les autres programmes structurants seront le trafic (cultures urbaines), la Biennale internationale des arts du cirque, mers en ligne.

Le Budget s'élève à 98 millions d'euros en frais de fonctionnement mais certainement avec 5 à 600 millions d'euros pour les investissements que l'on aura pu réaliser sur Marseille.

Je voudrais terminer par les Rencontres d'Averroès qui ont été créées en 1994 par Thierry Fabre, avec Edgard Pisani à l'Institut du Monde Arabe et Jean-Marie Borzeix à France Culture.

Lieu ouvert au grand public, les Rencontres sont conçues comme un moment de partage de la connaissance entre des spécialistes et ceux qui ne le sont pas. Par delà la violence, la haine, le face à face, il s'agit grâce aux Rencontres d'Averroès de se donner les moyens de penser le côté à côté. Plus de 1000 personnes participent ainsi à chacune des tables rondes. Cette grande audience fait des Rencontres d'Averroès un des lieux les plus importants de la réflexion et du débat sur la Méditerranée.

Leur titre rend hommage à Averroès, juriste et philosophe arabo-andalou, né à Cordoue et mort à Marrakech en 1198. Averroès, au XII<sup>ème</sup> siècle, est la figure qui symbolise la pensée rationnelle dans l'islam médiéval. Il fut notamment un des grands interlocuteurs de la philosophie d'Aristote.

Cela étant, depuis une thèse qui a été soutenue par Sylvain Guggenheim l'année dernière, vraisemblablement, les moines copistes du Mont Saint Michel ont suivi le même cheminement en même temps.

C'est justement sur ce cheminement particulier que je voudrais arrêter cette discussion en disant qu'entre le Nord et le Sud, il y a eu une même idée, c'est-à-dire les pensées grecques, les Arabes les ont traduites, les moines copistes du Mont Saint Michel les ont traduites. Il faudrait que cette symbiose de la pensée du monde médiéval soit reprise à l'occasion de Marseille Provence 2013 et c'est un véritable souffle d'espoir qui poussera en nous faisant appréhender ce que peut être cette rencontre déterminante pour notre ville et pour le monde entier.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**59. REX 001-22/06/09 CC - Participation de Marseille Provence Métropole à l'édition 2009 de la régata "la route des Iles".**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**60. REX 002-22/06/09 CC - Participation de Marseille Provence Métropole au Marché International des Professionnels de l'Immobilier à Cannes du 16 au 19 mars 2010 - Approbation d'une convention.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**61. REX 003-22/06/09 CC - Participation de Marseille Provence métropole à l'organisation de la Semaine Economique de la Méditerranée du 7 au 10 octobre 2009 à Marseille - Approbation d'une convention**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**62. REX 004-22/06/09 CC - Paiement de la cotisation 2009 à l'association Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture - Approbation de la convention de financement**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**63. REX 005-22/06/09 CC - Rencontres d'Averroès 2009 - 16ème édition - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention de partenariat relative à la participation de Marseille Provence Métropole**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

M. Jacquier ne participe pas au vote

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE - INNOVATIONS – PROSPECTIVE**

**Monsieur SEMERIVA**.- Monsieur le Président, c'est une des Commissions les plus intéressantes du Conseil mais elles arrivent à la fin de l'ordre du jour. Ce serait bien que l'on puisse tirer au sort l'ordre de passage des Commissions!

**Monsieur LE PRESIDENT**.- M. Giraud approuve.

**Monsieur SEMERIVA**.- Plusieurs rapports ont reçu un avis favorable unanime de la Commission. Il y a eu une seule réserve due à un problème administratif sur les pôles de compétitivité. Il y a un seul rapport pour tous les pôles de compétitivité au lieu d'un rapport par pôle.

### **64. DDIP 001-22/06/09 CC - Pôles de compétitivité - Approbation des contrats de performance 2009-2011 pour les pôles de compétitivité concernant le territoire de Marseille Provence Métropole**

**Monsieur GIRAUD**.- Je crois que l'on doit tous se réjouir de la politique initiée il y a quelques années sur les pôles de compétitivité, c'est-à-dire enseignement supérieur, recherche, industrie. Je pense qu'il s'agit d'une politique générale et que l'emploi qui est justement demandé à l'occasion de chacun de ses rapports, y trouvera son compte. Il ne peut pas y avoir d'innovation, de recherche, de développement qui ne débouchent pas, à terme, sur des emplois.

Je crois personnellement que cette politique est bénéfique et que cela honore votre assemblée de voter ces rapports qui ont reçu un avis favorable unanime de la Commission.

**Madame PALLOIX**.- Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, je voudrais rejoindre mon collègue Pierre Sémériva pour vous dire qu'effectivement, nous mettre toujours à la fin d'un Conseil est toujours compliqué. Quand on voit les bancs vides en face de soi, ce n'est pas tellement réjouissant. Ce sont des sujets très importants. Peut-être pourrions-nous inverser comme lors de l'ancienne mandature, et nous mettre en position un peu plus favorable pour que l'on puisse faire profiter nos collègues et l'auditoire de nos travaux.

Mon intervention englobera les trois rapports n°63,64,65 concernant les pôles de compétitivité.

Le premier d'entre eux consiste à approuver les contrats de performance signés avec l'Etat pour 2009-2011, pour les sept pôles existant sur notre territoire.

L'Etat dit deux choses :

La première : ces pôles sont en route depuis trois ans. On a procédé à une évaluation de leur mise en œuvre depuis le début. Et cette évaluation confirme que le dispositif est suffisamment prometteur

La deuxième : on passe à la phase 2, définissant des contrats de performance pôle par pôle sur la base d'une feuille de route stratégique pour trois ans.

Nous avons demandé en commission de pouvoir disposer de cette évaluation pôle par pôle ; car il n'est pas sûr que nous ayons la même appréciation que l'Etat sur la mise en œuvre des sept pôles.

Pour aller vite, Monsieur le Président, à la lecture des sept contrats de performance, on peut dire qu'il y a un bon élève, d'autres un peu trop approximatifs et puis ceux qui doivent encore faire leur preuve.

Le bon élève c'est le pôle optique. La feuille de route stratégique est claire et répond au cahier des charges : Un partenariat d'entreprises, de laboratoires de recherche, d'université, de centre de formation, privé et public, engagé dans une stratégie commune visant à faire émerger une dynamique de développement par l'innovation, la formation, l'emploi, pour anticiper et répondre aux besoins d'un marché.

Tous ces partenaires sont identifiés, de même que les objectifs ; et les résultats sont évalués, en matière d'emplois mobilisés et d'emplois créés notamment.

Pour d'autres pôles tout cela devient beaucoup plus approximatif ; on parle de 10.000 emplois en 10 ans pour le pôle Pégase, adossé à Eurocopter notamment, mais sans savoir exactement quels sont les partenariats mobilisés pour atteindre cet objectif.

Et puis il y a les contrats à la lecture desquels on a plus le sentiment d'être dans une étude de marché, que sur une synergie de compétences.

Pour tout dire, s'il nous avait été proposé de voter sur sept rapports au lieu d'un seul globalisant, il n'est pas sûr que nous ayons le même vote sur les sept. Pour l'heure, il n'est pas question de pénaliser un tant soit peu les bonnes démarches (d'autant que la contribution de MPM reste très modeste) en espérant un effet d'entraînement dynamique.

Deux autres remarques, s'agissant des rapports n° 64 et 65 qui attribuent des subventions à quatre entreprises de Marseille Provence Métropole participant à ces pôles.

Premièrement, MPM attribue cette année 200.000 euros de subvention à ces quatre entreprises pour 4 emplois espérés. C'est peu, au regard des critères que nous avons énoncés dans une délibération en 2008. Même si l'emploi ne peut pas être le critère unique et immédiat de ces pôles de compétitivité.

Deuxièmement, une de ces subventions est attribuée à la CMN (Compagnie Méridionale de Navigation) pour lui permettre de tester et mettre en œuvre sur les moteurs de ses bateaux un procédé innovant du pôle Mer Paca de consommation de carburant plus propre et plus économe. La Méridionale a un chiffre d'affaires de 90 millions d'euros par an et le coût de cette transformation sera de 252.000 euros, avec une économie estimée à 150.000 euros par an, soit un amortissement en moins de 2 ans. Dans ces conditions on peut s'interroger sur l'intervention de MPM à hauteur de 30.000 euros, sans contrepartie.

Voilà, Monsieur le Président, les remarques que nous souhaitons soulever en séance, après l'avoir fait en commission, mais cela aurait été plus sympathique si nous avions pu le partager avec l'ensemble de nos collègues élus.

Merci de votre attention.

Je tenais aussi à m'excuser pour tout à l'heure, je me suis un peu emportée. Je n'ai pas l'habitude d'intervenir comme cela, mais dans les cas où je sens un peu de malhonnêteté, je ne peux pas m'en empêcher alors je vous prie de m'excuser.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Merci Madame Palloix. Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

65. DDIP 002-22/06/09 CC - Pôles de compétitivité - Attribution de subventions à quatre entreprises de Marseille Provence Métropole au titre de leur participation à des projets de recherche & développement retenus au titre du 7ème appel à projets du Fonds Unique Interministériel (FUI) - Approbation des conventions d'application.

Monsieur MASSE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

66. DDIP 003-22/06/09 CC - Pôles de compétitivité - Attribution de subventions à quatre entreprises de Marseille Provence Métropole au titre de leur participation à des projets de recherche & développement retenu au 7ème appel à projets du fond unique interministériel (FUI) - Approbation des conventions cadre

Monsieur GIRAUD.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

67. DDIP 004-22/06/09 CC - Réponse à l'appel à projets Européen " L2SP ACCESS" dans le cadre du programme " Intelligent Energy Europe II " avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

Monsieur GIRAUD.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

68. DDIP 005-22/06/09 CC - Attribution d'une subvention à la CCI Marseille Provence pour l'organisation des rencontres de l'innovation sur le technopôle de Château-Gombert - Approbation d'une convention

Monsieur SEMERIVA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

69. DDIP 006-22/06/09 CC - Versement de la cotisation 2009 de Marseille Provence Métropole à l'association pour la surveillance de la qualité de l'air de la région de l'Etang de Berre et de l'ouest des Bouches-du-Rhône (Airfobep)

Monsieur GIRAUD.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**70. DDIP 007-22/06/09 CC - Approbation des modalités d'élaboration du Plan Climat Territorial - Préfiguration du Plan Climat Territorial - Bilan Carbone - Définition des objectifs - Elaboration et mise en oeuvre du programme d'actions - Demande de subventions.**

**Monsieur SEMERIVA**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je crois que vous souhaitiez intervenir en tant que Vice-président sur ce sujet.

**Monsieur SEMERIVA**.- Monsieur le Président, chers collègues, je ne peux que me réjouir, tout comme les élus Verts de cette assemblée, de poser au sein du Conseil les fondations du « Plan Climat Territorial de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ». Projet innovant, durable par nature, formidablement transversal au niveau des instances et des compétences de Marseille Provence Métropole.

Si la prise de conscience des enjeux environnementaux est aujourd'hui planétaire, elle est de plus en plus nationale, comme ont pu le traduire les très bons résultats électoraux d'Europe Ecologie le 7 juin.

Les climatologues ont constaté que la température moyenne de la planète avait augmenté de 0,6 degrés Celsius au cours du XXe siècle. Les activités humaines – qui consomment beaucoup d'énergie et produisent plus de gaz à effet de serre que les écosystèmes ne peuvent en absorber sont en majeure partie responsables de ce réchauffement, dont nous connaissons déjà les conséquences : phénomènes météorologiques extrêmes (canicules, feux de forêts à répétition, violentes tempêtes...), fonte de la banquise (montée des eaux littorales), disparition de certaines espèces animales et végétales, recul de la biodiversité. Les premières victimes sont et seront à l'avenir les populations déjà les plus vulnérables et les pays les plus pauvres : crises humanitaires, exodes, atteintes aux droits de l'homme risquent de se multiplier dans un futur proche.

Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) a présenté plusieurs scénarios d'augmentation des températures allant de 1,8°C à 4°C à l'horizon 2100, par rapport à 1990, année de référence.

Les scénarios du réchauffement climatique dépendront de la capacité des Etats à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, le Protocole de Kyoto signé par 175 pays (à l'exception notable des Etats-Unis), entré en vigueur en 2005, vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés de 20% par rapport à 1990 et d'ici à 2020. En décembre, Copenhague va accueillir le prochain sommet international des Nations Unies sur le climat. La communauté internationale doit y élaborer un accord global qui prendra la suite du protocole de Kyoto.

Dans ce cadre Europe Ecologie rappelle que l'Union européenne doit jouer un rôle central pour parvenir à un accord international contraignant. Pour peser, elle doit être exemplaire en se fixant un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 40% pour 2025 au plus tard. Pour y parvenir, elle doit faire de la sobriété et de l'efficacité énergétique une véritable priorité, en rendant légalement contraignant l'objectif de réduction de 20% de la consommation énergétique d'ici à 2020, en s'engageant résolument dans la rénovation des bâtiments et la révision en profondeur de la politique des transports, ces deux secteurs totalisant plus de 40% des émissions européennes.

En France où l'objectif est de diminuer par 4 les gaz à effet de serre d'ici 2050 (Le Facteur 4) l'Etat a arrêté un Plan Climat qui incite les régions, les départements, les communes et leurs groupements à établir en cohérence avec les documents d'urbanisme des « Plans Climat Territoriaux » (Loi Grenelle adoptée le 21 octobre 2008). Ce sont en effet

les collectivités locales, qui organisent le territoire sur le long terme en décidant notamment de l'urbanisme, de la construction des bâtiments, des infrastructures de transport, du traitement des déchets, et pour leur proximité avec les citoyens, occupent une place prépondérante dans la lutte contre les dérèglements climatiques.

La présente délibération sur les modalités d'élaboration du Plan Climat Territorial s'inscrit dans le prolongement d'un processus déjà initié par la Communauté Urbaine. En effet, sont en cours d'étude, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable à l'échelle du SCOT (Schéma de Cohérence territoriale), un Plan de Déplacement Entreprise de MPM, la préfiguration de la future Agence Locale de l'Energie qui doit ouvrir ses portes début 2010, le programme de Maîtrise de l'énergie du patrimoine MPM.

Il faut souligner ici le volontarisme exemplaire de MPM qui s'engage au delà de l'incitation étatique - qui reste sans contrainte réglementaire et sans méthode ou périmètre imposé. A ce propos, je remercie particulièrement la Présidence pour avoir fait le choix d'une véritable politique de développement durable et qui, permettez-moi d'en être le premier honoré, met en exergue l'un des adages les plus connus des Verts : « Penser global et agir local ».

L'élaboration du Plan Climat Territorial de MPM va s'échelonner sur une période de 2 ans, séquencée en plusieurs étapes :

- Une première phase sera celle du recensement du diagnostic et de la concertation, avec principalement le « Bilan Carbone » qui permettra de quantifier les émissions de gaz à effet de serre générés par les services de MPM et par l'ensemble du territoire communautaire. Le Profil Climat du territoire ainsi établi sera complété par une large concertation avec tous les partenaires de MPM publics et privés, ainsi qu'avec l'ensemble des habitants. Cette concertation amènera la constitution de groupes de travail ou d'ateliers pour dégager des pistes d'actions possibles, ce qui fera l'objet d'un Livre Blanc.

- La deuxième phase importante sera celle de la construction du Plan Climat territorial. A partir des propositions recueillies, un portefeuille d'actions à échéances variables sera retenu. D'une part des actions structurantes, hiérarchisées et programmées qui porteront essentiellement sur le logement (rénovation du bâti ancien, éco-construction, ...) et sur les transports (développement des transports collectifs et des modes de déplacement doux).

D'autre part des actions de sensibilisation seront préconisées afin de faire évoluer les comportements et les gestes quotidiens de tous les acteurs du territoire communautaire comme par exemple : réduire les déchets à la source, réduire la consommation d'énergie et faire le choix des énergies renouvelables, réduire la consommation d'eau, consommer local, se déplacer autrement...

C'est au terme de cette phase des choix d'actions que le Plan Climat Territorial sera adopté et mis en œuvre au niveau des services de MPM.

Mais d'ores et déjà, et vous l'avez compris, étant donné la transversalité de ce projet de développement durable qui fait appel à toutes les compétences de la Communauté urbaine, j'appelle chacun d'entre vous, de même que l'ensemble des acteurs de MPM, à se mobiliser et à participer activement pour la réussite de notre Plan Climat Territorial.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- L'ordre du jour est épuisé, s'il n'y a plus d'intervention, je vous remercie et lève la séance.

*(La séance est levée à 18 heures 10)*